



**PPROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2022**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE VINGT-SEPT JUIN**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU RAINCY, DUMENT CONVOQUE PAR M. LE MAIRE, S'EST ASSEMBLE AU LIEU ORDINAIRE DE SES SÉANCES, EN SESSION ORDINAIRE

**PRÉSENTS** : Jean-Michel GENESTIER, Véronique DEJIEUX, Montasser CHARNI, Chantal RATEAU, Didier BELOT, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS — Maires-adjoint, Michel BARRIERE, Marc LAMBLIN, Sonia BEAUFREMEZ, Fabienne GUENOUX, Gilbert MINELLI, Annie SONRIER, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, Thomas VAUTRIN, Jocelyne PAIGNON, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Pierre Marie SALLE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS.

**ABSENTS ET REPRÉSENTES** : Sacha CAUDRON (pouvoir à Didier GERVAIS), Michel ROUBY (pouvoir à Didier BELOT), Olivier BELLATON (Jean-Michel GENESTIER), Patricia DJOSSOUIVI (Pouvoir à Nicolas RONDEPIERRE).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Thomas VAUTRIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'installation d'un conseiller municipal suite à la démission de Salima BOUTRIF, intervenue le 23 mai 2022.

Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Pierre Marie SALLE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS, Patricia DJOSSOUIVI (Pouvoir à Nicolas RONDEPIERRE) ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les motifs présentés par monsieur le maire et après en avoir délibéré par 22 voix Pour, soit à la majorité, décide de :

**AJOUTER** le point portant sur l'installation d'un conseiller municipal à l'ordre du jour du Conseil Municipal. **Mr le**

**Maire** : « [...] Merci de votre remarque. S'il n'y a pas d'autres remarques. Mr RONDEPIERRE. »

**Mr RONDEPIERRE** : « Très brièvement, Monsieur le Maire. Juste, avant la délibération, pour dire que j'ai une pensée ce soir pour un des agents de la ville qui a malheureusement tenté de mettre fin à ses jours il y a quelques jours et une pensée également pour un jeune raincéen qui a été tabassé à mort samedi dernier, c'est important de penser à lui. »

**Mr le Maire** : « Merci Monsieur. Des pensées, forcément des élus qui connaissent ce jeune, je l'avais rencontré à plusieurs reprises pour qu'un apaisement soit de mise. Et bien évidemment ces pensées de tous les élus vont à lui. Merci de votre intervention. Est-ce qu'il y a des oppositions à l'installation d'un conseiller municipal Olivier Bellaton en remplacement de madame Salima Boutrif ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour l'installation de monsieur Bellaton ? Je vous remercie.

Je dois présenter les décisions, il n'y en a qu'une, entre le dernier conseil municipal du 23 mai et aujourd'hui, c'est la décision concernant les lignes directrices de gestion de la ville de Raincy, et il me semble que nous vous avons

*transmis la décision elle-même et l'ensemble des éléments. Non, nous n'avons pas transmis. Cette décision, ce sont les lignes directrices de gestion de la ville de Raincy. Nous en avons déjà parlé lors d'un conseil municipal, ces lignes directrices de gestion de la ville de Raincy ont été arrêtées par cette décision que j'ai prise. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Monsieur PEREIRA, puis madame RAOULT. »*

**Mr PEREIRA :** « *Juste pour que je comprenne, c'est dans le cadre des décisions du maire ? On n'a pas de documents cette fois pour savoir ce qui a été fait ?* »

**Mr le Maire :** « *Il y a un seul document, on peut vous faire une photocopie.* »

**Mr PEREIRA :** « *Oui, pour qu'on puisse en prendre connaissance.* »

**Mr le Maire :** « *On va vous l'envoyer, lignes directrices de gestion de la ville de Raincy, c'est une page, et ensuite il y a l'ensemble des éléments et évidemment la stratégie pluriannuelle de ces lignes directrices qui constitue quelques pages. On va vous photocopier l'ensemble de ces éléments qui encore une fois ne constitue pas des décisions majeures, mais indispensables pour la bonne gestion de la collectivité.* »

**Mme RAOULT :** « *Je ne peux encore que regretter de ne pas avoir connaissance de ces éléments, surtout concernant la gestion de la ville. Est-ce que nous sommes réellement des élus ? Ou des élus de base ? Je ne sais pas pour qui vous nous prenez, mais en tout cas pas pour des élus de la ville de Raincy. Vous ne nous respectez pas, et à travers nous, vous ne respectez pas les Raincéens. Je souhaite dorénavant avoir dans les délais francs, 5 jours francs avant, ce qui ne doit pas sembler extrêmement difficile, les décisions que vous prenez, les délibérations, ce qui est votre droit, ce que tout maire fait en France, sauf à Raincy. Merci monsieur le maire.* »

**Mr le Maire :** « *...Merci madame. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?* »

**Mr Cuadrado :** « *Oui, sur le relevé des décisions, effectivement, la coutume républicaine veut qu'on les reçoit bien en amont pour en prendre connaissance. Auquel cas ce qui vous incombe et la ou vous êtes obligé de le faire, mais vous êtes obligé de le faire avant le conseil, c'est ce que je vous avais dit à une précédente séance, c'est de faire un compte-rendu exhaustif de ces décisions, donc je vous remercierai de nous fournir à la fois la copie, et de pouvoir les expliciter peut-être à la fin du conseil.* »

**Mr le Maire :** « *Il n'y a aucune obligation à cela, mais nous allons le faire.* »

**Mr Cuadrado :** « *Il y a une obligation de présenter devant le conseil les délibérations.* »

**Mr le Maire :** « *Il y a une obligation de présenter les décisions du maire, il n'y a pas d'obligation de présenter des dossiers complets, mais nous le ferons.* »

**Mr Cuadrado :** « *Très bien, merci monsieur le Maire.* »

**Mr le Maire :** « *Merci de votre intervention. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Mr Pereira* »

**Mr Pereira :** « *En fait, vous nous allez nous le donner maintenant, c'est pour ça que je me permets. Du coup, j'ai une autre question, dans les décisions que vous avez prises, j'ai une question : est-ce que la pelouse qui a été faite sur la place Charles de Gaulle ne fait pas partie de certaines décisions qui ont été prises durant ce mois ? Sur la place Charles de Gaulle, une pelouse a été installée, est-ce que ce n'est pas une décision qui a été prise pendant ce mois-ci ?* »

**Mr le Maire :** « *Non, parce que c'est relié au contrat que nous avons avec la société qui réalise l'ensemble de nos parcs et jardins, donc c'est dans le cadre du contrat global de cette société.* »

**Mr RONDEPIERRE :** « *J'avais une question. Est-ce que l'avocat auquel vous avez fait appel pour nous présenter le rapport de la chambre régionale des comptes, lui aussi, cela rentre dans le cadre d'un contrat ou c'est une prestation à la séance ? Et de toute façon, quel est le montant de ses honoraires, parce que je vous rappelle que vous aviez dit que...* »

**Mr le Maire** : « On y répondra après. Une de vos collègues a posé une question sur ce sujet, on y répondra après. Merci. »

## I - Approbation des procès-verbaux :

- Procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 20 voix Pour, soit à la majorité et 13 abstentions David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Pierre Marie SALLE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS, Patricia DJOSOUVI (Pouvoir à Nicolas RONDEPIERRE) décide d'APPROUVER le procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2022.

- Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 20 voix Pour, soit à la majorité et 13 abstentions David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Pierre Marie SALLE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS, Patricia DJOSOUVI (Pouvoir à Nicolas RONDEPIERRE) décide d'APPROUVER le procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2022.

**Mr le Maire** : « Nous arrivons à notre ordre du jour. Il s'agit de l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 avril. Avez-vous des remarques ? »

**Mme Salle** : « Il est globalement correct mais il y a des petites imprécisions mais je ne veux pas embêter l'assemblée avec ça, je suis globalement satisfait. »

**Mr le Maire** : « Merci monsieur SALLE. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce compte-rendu ? »

**Mme Ribemont** : « Celui du 13, j'intervenais, il y a un échange de noms. Je parle à un moment et c'est patricia Djossouvi qui est nommé mais il y a beaucoup d'inversion de noms apparemment. »

**Mr le Maire** : « Vous nous dites à quel endroit et on fera la modification. En bas de la première page »

**Mme Ribemont** : « Exactement, c'est moi. »

**Mr Cuadrado** : « Oui, il y a également quelques petites erreurs, et des inversions de nom, notamment au moment où il y avait la présence de l'avocat pour présenter le rapport de la chambre régionale, vous me confondez dans le rapport avec monsieur RONDEPIERRE, les noms sont intervertis entre monsieur RONDEPIERRE et moi-même. Par ailleurs, je suis surpris aussi de voir dans le compte-rendu... »

**Mr le Maire** : « Est-ce que vous pouvez nous dire où ? »

**Mr Cuadrado** : « Je n'ai que la version numérique c'est à la page 69, 70. »

**Mr Rondepierre** : « Par exemple je me passerai bien volontiers de vos analyses sur mon physique etc. » Ce sont des propos qu'on m'attribue mais c'était mon collègue qui les a prononcé »

**Mr le Maire** : « Moi, j'ai 19 pages. Vous êtes à la page 69 ? »

**Mr Cuadrado** : « C'est celui du 14 »

**Mr le Maire** : « D'accord. Pour l'instant, on évoque le 13. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? On a pris en compte la remarque de Mme Ribemont on retrouve sa prise de parole initiale en première page, c'est pris en compte. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je le passe au vote. »

**Mr RONDEPIERRE** : « Peut-être une précision pour le conseil du 13. Il est indiqué page 17 : « Monsieur le Maire lève la séance à 23h07. » Peut-être préciser : « Monsieur le Maire lève la séance à 23h07 sans avoir laissé l'opposition

poser la question qui de droit. » Je vous l'avais envoyé dans les délais, je n'ai pas posé ma question lors du conseil, je pense que vous vous en souvenez très bien. »

**Mr le Maire :** « Un compte-rendu, c'est un compte-rendu de ce qui est passé et non de ce qui est pensé par les uns et les autres. Pas d'autres remarques ? Merci. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vais faire approuver le procès-verbal du 13 avril. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril. Il s'agit d'un conseil municipal plus volumineux, vous l'avez compris. On s'est arrêtés à 2h09. Alors, c'est là que monsieur Cuadrado souhaite rectifier »

**Mr Cuadrado :** « Il faut féliciter les services, parce que six heures de conseil, ce n'est vraiment pas évident. »

**Mr le Maire :** « C'est pour ça que je parle dans le micro, parce qu'à plusieurs reprises les services m'ont dit qu'ils avaient vraiment eu des difficultés à retrouver les bons noms »

**Mr CUADRADO** « Page 68, 69, 70, les interlocuteurs ont été inversés, entre monsieur RONDEPIERRE et monsieur CUADRADO. J'ai remarqué aussi dans ce procès-verbal quelque chose qui m'a un peu surpris. »

**Mr le Maire :** « Page 68, à chaque fois qu'on voit monsieur Nicolas RONDEPIERRE, on note monsieur CUADRADO, c'est ça ? »

**Mr CUADRADO :** « Oui, c'est ça. »

**Mr le Maire :** « Page 69, c'est un peu plus compliqué. Page 69, monsieur RONDEPIERRE intervient deux fois, est-ce que c'est vous, monsieur CUADRADO ? »

**Mr CUADRADO :** « Oui, c'est moi. »

**Mr le Maire :** « Page 70 aussi ? »

**Mr CUADRADO :** « Oui. »

**Mr le Maire :** « Page 70, on a monsieur RONDEPIERRE qui intervient deux fois. »

**Mr CUADRADO :** « C'est moi. »

**Mr le Maire :** « Monsieur CUADRADO, page 70, qui intervient deux fois »

**Mr CUADRADO :** « Et simplement, dernière remarque monsieur le Maire, je m'étonne de constater dans ce procès-verbal, et je le vois deux fois : « Monsieur RONDEPIERRE prend la parole sans demander, protestation de monsieur CUADRADO. » C'est peut-être tout à fait juste. Or, je ne vois pas lorsque vous me coupez la parole que c'est indiqué dans le procès-verbal, donc je pense qu'il faut la continuité et l'égalité, quand vous nous donnez la parole pour poser une question, on ne peut pas finir de poser la question... »

**Mr le Maire :** « Le raisonnement, le rôle de maire n'est pas le même que le rôle d'un conseiller municipal. En l'occurrence, le maire peut couper la parole aux élus, ce qui n'est pas le cas d'un élu pour ses autres collègues ou pour le maire. C'est dans le règlement intérieur. On a maintenant des spécialistes du règlement intérieur et on pourrait faire une réunion spécifique sur le règlement intérieur. Donc cela tombe à pic, parce que c'est un sujet qui a été abordé par l'ensemble de la majorité, sans que je ne sois là d'ailleurs »

**Mr RONDEPIERRE :** « Effectivement, tout à l'heure vous m'avez dit : On est là pour retranscrire, pas pour analyser. Quand je lis : Monsieur RONDEPIERRE prend la parole sans la demander. J'ai demandé la parole, ça ne m'avait pas été accordé, c'est une précision. Peut-être une autre précision, moi aussi j'étais un peu courageux au cours du week-end dernier, je me suis « revisionné » les six heures de séance pour peut-être apporter cette précision qu'on pourrait intégrer sur le procès-verbal, c'est que les interruptions de votre part, on en est à 41, je peux indiquer à ceux qui ont rédigé le procès-verbal les 41 reprises et pages où vous avez coupé la parole. »

**Mr le Maire :** « Cela sera indiqué au procès-verbal. Merci beaucoup. Est-ce que d'autres... ? »

**Mr Nugues** : « Je voulais préciser que je ne suis pas marqué présent dans le compte-rendu, j'étais bien présent. Je ne suis pas dans les présents ni les absents. »

**Mr le Maire** : « Veuillez recevoir mes excuses personnelles, monsieur Nugues. Dans les absents excusés, vous avez le pouvoir de madame LADISA, c'est indiqué. Très bien. Monsieur PEREIRA, avant, madame LADISA. »

**Mme LADISA** « Je vous remercie. Pour aller dans le sens de ce que vient de dire mon collègue, effectivement le compte-rendu devait être un compte-rendu exhaustif de ce qu'il se disait, partant de là, il ne doit pas contenir des relevés de circonstances. Soit on relève tout le contexte, mais on ne peut pas faire un relevé partiel, cela travestit la réalité, donc soit un relevé de circonstances concernant toutes interventions, soit rien du tout. »

**Mr le Maire** : « Très bien. Écoutez, madame LADISA, on enregistre ce que vous dites. Vous intervenez sur un conseil municipal où vous n'étiez pas présente, c'est ça ? »

**Mme LADISA** « Ce n'est pas le fait d'être présente ou pas, vous avez donné une indication en disant qu'un compte-rendu devait se contenter... »

**Mr le Maire** : « Ce sera au procès-verbal. Madame RAOULT, et monsieur PEREIRA. »

**Mme RAOULT** : « C'est une petite correction, page 7 : « Monsieur le Maire, je fais suite à la conversation que j'ai eu avec madame Dejieux en commission où j'étais présente, « quelques vers » dans le Raincy, c'était VERTS Cela n'a pas du tout le même sens, page 7 du compte-rendu. »

**Mr le Maire** : « Vous savez qu'on est à fond dans le lombricomposte en ce moment, la page s'il vous plaît »

**Mme RAOULT** : « C'est par rapport aux délibérations qui avaient été prises pour les oiseaux, etc., effectivement, j'y étais opposée, et je pensais que ça ne servait qu'à satisfaire quelques bobos»

**Mr le Maire** : « Très bien. Page 8. Monsieur PEREIRA. »

**Mr PEREIRA** : « J'étais absent, bien évidemment, comme c'est bien indiqué, et je n'ai pas de problèmes sur le contenu en soi, je n'ai aucun de mes propos qui ont été travestis. Par contre, j'ai une remarque de forme, j'en ai deux. La première, c'est qu'on s'était engagé en début de mandat à ne plus rien imprimer, et de les envoyer aux conseillers municipaux et aux élus pour éviter d'imprimer, cependant à la demande de chacun des élus qui le souhaitaient, vous pouviez imprimer et mettre à disposition dans la bannette. Je me permets... C'est une remarque de forme. En plus, visiblement, il y a une réimpression deux fois 80 pages, 85 pages, recto verso, en couleur pour 33 élus. C'est le premier point de forme, et je trouve ça dommage, c'est un peu comme les bouteilles d'eau sur la table en plastique, je trouve que c'est dommage que sur cet engagement que nous avions eu, on soit revenus en arrière. Je ne vais pas m'étendre. Deuxième point de forme, c'est le fait, comme je l'ai souligné pendant la mission municipale qui s'est tenue, de ne pas avoir ces documents en amont, parce qu'encore une fois j'ai la chance de ne pas avoir eu à tout lire, scrupuleusement, mes propos, mais c'est difficile pour qui que ce soit, quel que soit l'élue, qu'il soit minoritaire ou majoritaire de prendre connaissance de ce pavé sur un laps de temps si court. Et un dernier point, et c'est plus de la coquetterie, je me permets, sur la forme toujours, je ne sais pas ce qui a changé dans la rédaction des PV, mais ce format est beaucoup moins lisible que le précédent. Merci. »

**Mr le Maire** : « On va prendre en compte l'ensemble de ce que vous venez de dire. Au passage, c'est moi qui avait demandé à ce qu'on utilise des bouteilles du CEDIF mais vous avez peut-être remarqué que le Covid reprend et à partir du moment où il y a du monde autour de cette table, on est revenus à des bouteilles individuelles, et ça, tout le temps où la pandémie aura cours. C'est tout. Ce n'est pas simplement une volonté de mettre une marque ou une autre. Je veux protéger les élus autour de cette table. Sur la lisibilité, je suis d'accord avec vous c'est moins lisible. Il faut qu'on regarde effectivement la typographie qui est utilisée pour que ce soit un peu plus lisible. Maintenant, si on est tous bavards, c'est un peu long à lire ou à relire, je vous l'accorderai. Sur la question environnementale, vous savez combien je suis attaché au fait que la ville ait une empreinte carbone qui soit la plus minime possible, je prends acte du fait que c'est beaucoup trop de papier, mais c'est lié aussi au fait qu'il y a une demande des élus, c'est-à-dire que si vous nous dites : « Je ne veux pas de papier. »

*Vous n'aurez pas de papier. Mais le problème que nous avons eu, et en particulier avec les élus de l'opposition, et je ne les stigmatise pas, c'est comme ça, c'est une volonté d'avoir du papier, et c'est de droit. Je ne peux pas m'opposer à ce qu'il y ait du papier. Vous avez eu effectivement deux formules, pour la majorité, il n'y a qu'une formule parce que j'ai demandé à ce qu'il n'y ait pas ces deux tirages pour la majorité. Voilà les réponses à vos questions. Monsieur SALLE. Je rappelle qu'il y a une question, et après on ne revient pas à poser plusieurs questions sur une même délibération. »*

**Mr SALLE :** « C'est suite à la remarque de David PEREIRA, je vais apporter des éléments de réponses, comme la dernière fois je n'avais pas eu le compte-rendu, j'aimerais être sûr. »

**Mr le Maire :** « Tout le monde a été bien informé. On va vous l'envoyer par mail. Le règlement intérieur, on vous demande de poser des questions par délibération et de ne pas reprendre la parole, c'est pour ne pas alourdir les débats, donc il faut penser à toutes les choses concernant une délibération. »

**Mr Rondepierre :** « Une petite note d'histoire, une piste de réflexion, mais depuis quelques minutes, ça devient une note d'espoir, ce qui a fait peut-être aussi la mauvaise retranscription de ces conseils, enfin la mauvaise, enfin les difficultés à attribuer à un tel ou un tel la phrase adéquate, c'est aussi le fait que le conseil n'était pas filmé, et je voulais vous dire que je me réjouis fort que le conseil soit à nouveau filmé, c'est une bonne chose. C'est bien pour ceux qui ne peuvent pas venir. »

**Mr le Maire :** « Vous avez dit votre position, c'est mieux de le faire parce que l'information est directe, et les habitants peuvent revoir les images et les positions sur chacune des délibérations. Ceci étant dit, il faut approuver le procès-verbal du conseil. Qui est pour cette approbation ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pas de refus de vote. Merci, c'est enregistré comme tel par l'administration. Il y avait une question d'ordre qui m'a été posée par la majorité, et en particulier par le secrétaire de séance, Thomas VAUTRIN, qui a souhaité la parole, je lui donne bien volontiers le micro pour qu'il puisse s'exprimer. »

**Mr VAUTRIN :** « Merci monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus. Alors, je vous rappelle à toutes et tous en tant qu'élus, nous devons délibérer sereinement et agir avec efficacité. Pour faire de cette assemblée un exemple de démocratie délibérative, tout en maintenant l'efficacité dans nos échanges, je voudrais rappeler quelques petits conseils fort utiles donnés par le règlement intérieur, voté à la majorité, 26 voix pour contre 6 abstentions, le 7 septembre 2020. Le respect de chaque parole est en fait la pierre angulaire de ce règlement. Concernant la présidence de ce conseil, un rappel qui peut être fort utile, je cite l'article 16 : « Le maire procède à l'ouverture de séance, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs au respect de la loi, répond aux interruptions ou les attaques personnelles, met aux voix les propositions. Le maire fait appliquer le règlement intérieur, il maintient l'ordre, il rappelle les membres qui s'en écarte. À propos des conditions de prise de parole, encore un conseil qui peut être fort utile. La parole est accordée, bien évidemment, aux conseillers municipaux qui la demandent. Un conseiller municipal ne peut s'exprimer qu'après avoir obtenu la parole du maire. Si un orateur parle sans avoir obtenu la parole, ou s'il prétend la conserver après que le maire lui a retiré, le maire peut alors déclarer que les propos ne figurent pas au procès-verbal. C'est l'article 28. Concernant la durée des interventions, ceci est une interprétation libre interprétation, elle réside dans la sagesse de chacun. Enfin nul ne doit être interrompu quand il parle, bien évidemment, si ce n'est par le maire pour un rappel à la question ou au règlement. Si un orateur s'écarte de la question, le maire seul y rapporte. Si dans un échange, après avoir été rappelé deux fois à la question, l'orateur s'en écarte à nouveau, le maire peut lui refuser le droit à la parole sur ce même sujet. C'est l'article 30, faisons de ce règlement intérieur une efficacité dans nos échanges, gardons ces quelques conseils réglementaires au cœur de nos échanges. Merci beaucoup. »

**Mr le Maire :** « C'est une volonté de la majorité municipale que d'avoir une expression dans ce début de conseil, et c'est une intervention sans commentaire. C'est important de le rappeler. »

**Mme RAOULT :** « Cela n'a aucun lien avec l'ordre du jour alors que vous nous astreignez à parler sur l'ordre du jour. Vous ne me donnez pas la parole, mais je la prends. »

**Mr le Maire** : « On est là pour cadrer les choses, pas pour vous empêcher de vous exprimer. Ne cherchez pas... On est là pour des délibérations, c'est simplement une intervention que le secrétaire de séance a voulu. Ce n'est pas une délibération, c'est une information et c'est une demande de respect de tous, de la majorité comme des groupes d'opposition de ce règlement, même si je me suis engagé à ce qu'il soit amélioré encore, ce que nous allons faire parce qu'il y a une réunion sur le règlement intérieur, et sur la proposition de monsieur le Maire. Donc ces choses-là vont se mettre en place petit à petit, et dès le mois de septembre, on est sur un temps long, ceci va se mettre en place et j'espère que nous pourrons débattre correctement. Nous ne sommes pas dans une arène, nous sommes simplement au conseil municipal de Raincy, nous ne sommes pas dans une assemblée nationale ou au sénat. Essayons de nous exprimer sur les sujets à l'ordre du jour et que je maîtrise parce que je suis maire de Raincy, tout simplement. Nous allons passer à l'ordre du jour. »

II - Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire conformément au Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 et de la délibération n°2020-07-014 en date du 15 juillet 2020.

Monsieur le Maire a présenté la décision n° 22.009 portant sur les lignes directrices de gestion de la ville du Raincy.

III - Délibérations du conseil municipal portant sur :

#### **INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code électoral,

CONSIDÉRANT la démission de Madame Salima BOUTRIF en date du 23 mai 2022.

Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Pierre Marie SALLE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS, Patricia DJOSSOUVI (Pouvoir à Nicolas RONDEPIERRE) ne prennent pas part au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 22 VOIX POUR, SOIT À LA MAJORITÉ DÉCIDE DE :**

**ARTICLE 1 : MODIFIER** le tableau des élus et intègre Monsieur Olivier BELLATON, conseiller municipal. Tableau en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 2 : MODIFIER** la composition des commissions municipales et représentations du conseil, adoptées lors des précédentes séances et intègre Monsieur Olivier BELLATON. Tableau en annexe de la présente délibération.

#### **1.1 TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AUX COMMERCES**

**Mr le Maire** : « Point 1. Je vais laisser la parole à Michel BARRIERE. »

**Mr BARRIERE** : « Monsieur le Maire, je vous remercie de me laisser la parole. Chaque jour de la semaine, il y a un marché communal ouvert de 8h à 13h sur le territoire de la ville, tous les vendredis au rond-point de Monfermeil, mardi, jeudi et dimanche de l'avenue de la Résistance, mercredi et samedi au rond-point Thiers. Il fut un temps où le marché du rond-point de Monfermeil était présenté avec une capacité de 50 exposants. Le marché de l'avenue de la Résistance était présenté avec une capacité de 100 exposants, le marché du rond-point Thiers était présenté avec une capacité de 10 exposants. Le marché le plus important, celui de l'avenue de la Résistance, se développerait sur une

structure au niveau du parking, jusqu'à un point au coeur de l'ilot, puis il s'est déconcentré sur la partie proche du boulevard du Midi par lequel on y accédait.

Enfin, il a été installé à sa position actuelle, le passage Charles Hildevert. Le marché d'importance moyenne se tenait dans un espace ouvert, à la fois dans un bâtiment, à la jonction de l'avenue Thiers et de l'allée de Montfermeil. Lors de la construction du programme actuel, il a été reporté sur le rond-point de Montfermeil. Il est resté relativement stable. Le processus qui vient d'être résumé pour les deux marchés les plus importants, et surtout que la commercialité, ce processus se caractérise par la solidarité et la recherche de qualité et de convivialité des acteurs actuels dont certains sont présents de longue date ou porteurs d'une longue continuité. Au passage Hildevert, le dimanche on trouve deux poissonniers qui sont présents. En revanche, le samedi au rond-point Thiers, il y a deux marchands de fruits et légumes dont l'un a repris un commerce existant. Dans les métiers des bouches, on trouve un traiteur qui peut vendre des plats à emporter et un autre qui assure la continuité d'un commerce depuis longtemps. Un des commerces a disparu au décès d'une commerçante qui nous accueillait depuis des années. Enfin, une dizaine de commerces dans la rue du marché couvert, un rôtisseur sur le trottoir, le camion de pizza, il y a de la place pour deux exposants occasionnels. Nous ne sommes en présence de professionnels peu nombreux et constituant un groupe très homogène dans son niveau de qualité, très solidaire dans ses relations, mais également très fragiles comme on a pu le constater lors du décès d'un de ses membres. De leurs côtés, ils attendent de la ville des services associés à leur activité, maintenance du bâtiment, intervention rapide et efficace, accès libre pour le déchargement et le chargement, solution pratique pour le stationnement de leur véhicule, nettoyage rapide et efficace en fin de marché avec une ambiance et des relations particulières. Si quelque chose ne convient pas, il appartient à chacun de le signaler, d'expliquer pourquoi et de proposer des solutions adéquates. »

**Mr le Maire :** « Très bien. Merci Michel pour cette présentation. Mr PEREIRA. »

**Mr PEREIRA :** « Merci monsieur le Maire. Déjà, je voudrais féliciter monsieur BARRIERE qui a réussi la prouesse exceptionnelle de ne pas me perdre malgré mon absence pour des raisons personnelles, bravo. Je vais vous faire juste les mêmes remarques que j'ai fait en commission sur cette délibération. La première, c'est qu'on a reçu ces informations le jour de la commission, et encore une fois si une commission a pour objectif d'avoir un moment de travail, il aurait été pertinent de nous envoyer les éléments avant. Deuxièmement, on a pendant cette même commission, demandé à obtenir des informations complémentaires, notamment celles de l'année précédente, le président de séance m'a répondu de manière très simple : « Vous n'avez qu'à être organisés et avoir les éléments avec vous. » Donc je tiens malgré tout à vous remercier d'avoir la délicatesse de les imprimer aujourd'hui pour qu'on puisse les lire ensemble. Par principe, nous allons donc voter contre, car nous n'avons pas eu les éléments en temps et en heure et en plus nous considérons qu'à un moment donné il faut avoir un peu plus de clarté sur l'explication des augmentations des commerçants qui ont une vocation à animer la ville. J'en profite sur ce sujet-là qu'il manque encore cruellement des animations, on n'a aucune visibilité sur les braderies, sur les événements festifs, de food-trucks, je pense que je n'en ai pas vu depuis presque un an. À un moment, je pense qu'un peu de visibilité sur l'animation commerciale de la ville pour les Raincéens et surtout pour nos commerçants qui pourraient se caler sur ces animations commerciales. »

**Mr le Maire :** « Merci monsieur. Madame RAOULT. »

**Mme RAOULT :** « Tout d'abord, je signale que je suis d'accord avec les propos de monsieur PEREIRA. Nous avons vécu une commission tout à fait extraordinaire, j'avoue, nous avons été Monsieur PEREIRA traité de perroquets, et moi-même ne sachant pas, ne connaissant pas nos dossiers. Je suis ravie, surtout de la part d'un élu qui menait la séance mais qui n'avait pas lu les délibérations auparavant et qui l'a reconnu. Donc ce préambule mis à part, je pense que les commerçants raincéens ont beaucoup souffert pendant le Covid, et je pense que nous devons les aider. Je ne suis pas d'accord du tout avec l'augmentation des tarifs pour les commerçants de 179€ à 184€. Je pense que nous devons vraiment faire un effort. D'autre part, je conclurai en disant que je pensais qu'il ne fallait pas alourdir les débats donc si vous pensiez nous noyer dans les méandres monotones de monsieur BARRIERE, vous vous trompez. On sera vigilants jusqu'au bout. Merci. »

**Mr le Maire :** « Madame, je pense que si on veut une ambiance correcte dans ce conseil, il faut éviter ce genre de remarques. »

**Mme RAOULT :** « Il fallait éviter... »

**Mr le Maire** : « On a fait un rappel au règlement tout à l'heure, je souhaite qu'il soit respecté. Je souhaite apporter un élément d'éclairage. Les places couvertes du marché, pour 2m, quand on est Place Thiers, aujourd'hui on va payer, au lieu de 2,79 euros, 3 euros. Il faut quand même comprendre que pour une étale de deux mètres, on va payer au lieu de 2,79 euros, 3 euros. Quand on est sur le marché de la Résistance, qui est en fait le passage Hildevert, évidemment, on va corriger, au lieu de 4,87 euros, les commerçants vont payer 5 euros. Donc c'est un élément, et je peux vous en citer d'autres. Je pense qu'il faut, à leur juste valeur, c'est une augmentation extrêmement légère. Je rappelle aussi que nous avons soutenu très fortement les commerçants, à la fois les commerçants sédentaires et les commerçants forains pendant toute la crise, et la ville a dépensé beaucoup plus pendant cette période pour pouvoir les soutenir. Évidemment, en contrepartie nous avions des marchandises pour satisfaire les besoins de la ville. Mais je ne vais pas vous narrer l'ensemble des tarifs, parce que ce serait surabondant, mais il est important quand même qu'on se rende compte de la réalité des propositions qui sont faites. »

**Mme RAOULT** : « Je parlais de l'augmentation, effectivement, je n'ai pas précisé, c'était au marché de Noël. Le marché de Noël, pour les commerçants raincœurs qui passent trois jours, ça passe de 119,2 à 184,5 euros et surtout je souhaiterais qu'ils restent un peu plus longtemps, cela leur permettrait d'écouler leurs produits et pour la ville, ce serait quand même... »

**Mr le Maire** : « Merci madame. »

**Mr Cuadrado** « Évidemment, on ne peut que s'opposer à cette délibération, c'est une augmentation une fois encore, comme les tarifs culturels que vous nous avez présentés à la précédente séance. Je ne vais pas vous rappeler les chiffres puisque vous les connaissez, à chaque séance je les rappelle, il y a quasiment 5 % d'inflation, je ne vais pas vous rappeler les chiffres du gazole et des combustibles qui ont augmenté. Nos commerçants sont les premières victimes pour se déplacer, pour alimenter des marchés, les prix des denrées alimentaires c'est la même chose, les prix ont augmenté. Donc là, vous nous dites, en plus, le pire, monsieur le Maire, vous nous dites que de passer de 2,79 euros à 3 euros, vous sous-entendez un petit peu que ce n'est pas grand-chose, c'est comme le prix de l'essence qui est passé de 1,75 euro au litre en 2020 à 2,20 euros quasiment aujourd'hui, ce n'est pas grand-chose pour vous, monsieur le Maire ? Donc je vous dis, une augmentation aujourd'hui dans les circonstances actuelles, impose plutôt un bouclier anti-inflation comme le font la plupart des collectivités aujourd'hui, notamment la région Île-de-France et il y en a d'autres, il y a des départements qui le font également, il y a des communes qui le font, et nous, au Raincy, que fait-on ? On pénalise les commerçants, on pénalise les Raincœurs sur la culture et sur le commerce, du fait qu'il n'y ait pas de places de parking, donc les commerces pâtissent de l'attractivité de leurs commerces, et vous, vous continuez d'augmenter les tarifs. Monsieur le Maire, je vous le dis, évidemment on votera contre. »

**Mr le Maire** : « Très bien, j'ai l'explication de vote. Le groupe s'est exprimé. Monsieur Gervais. »

**Mr Gervais** : « Juste pour rappeler un élément, c'est que sur le coût de revient pour un maraîcher, il faut relativiser la part, c'est-à-dire que si vous avez l'exploitation d'un marché, ce qui vous coûte le plus cher, c'est forcément la masse salariale. C'est-à-dire qu'en proportion, le coût de revient du marché pour l'exposant, le mètre linéaire est très petit. L'inflation globale, c'est les salaires, les frais de transports, les autres factures, la part marginale au total, à part si vous amenez la démonstration chiffrée, mais ce n'est pas la même chose que la masse salariale, les coûts de déplacements... »

**Mr le Maire** : « La parole est à monsieur RONDEPIERRE qui l'a demandée, ensuite la parole est à monsieur SALLE. »

**Mr RONDEPIERRE** « Au-delà des chiffres, c'est quand même une réalité que la crise a très fortement touché nos commerçants, et aller leur parler des chiffres quand eux sont noyés et en train de se poser des questions pour les factures, franchement, bon courage parce que c'est assez moyen. Je trouve qu'évidemment c'est une erreur que d'augmenter les tarifs pour nos commerçants, et je suis encore surpris de ce double discours, cette différence entre les paroles et les actes. Vous nous annoniez en grande pompe il y a encore quelques semaines : « On va baisser les impôts, c'est super. » Derrière les tarifs, tout augmente, donc si c'est pour, désolé de la formule, déshabiller Jean-Michel pour rhabiller Genestier, c'est un peu moyen, il faut le dire. Je conclurai, cela manquait de respect quand vous êtes adressé à ma collègue Corinne RAOULT, le respect, je suis d'accord, il faut qu'il ait lieu dans cette séance, mais le respect c'est aussi de se parler convenablement, se respecter effectivement, et se répondre quand on se salue les uns, les autres, et je ne pense qu'aucun de nous y est exempt, ni même Chantal RATEAU. Merci beaucoup. »

**Mme Rateau** : changez, je changerai !

**Mr le Maire** : « Je crois quand même que si on pouvait tous se mettre d'accord sur le fait qu'on ne va pas se lancer des attaques comme ça en permanence. On connaît le système, vous reprenez toujours le même. Madame RAOULT, c'est sur notre délibération, ce n'est pas sur autre chose ? Si c'est sur autre chose, c'est hors sujet. »

**Mme RAOULT** : « Monsieur le Maire, en réaction à mon collègue monsieur GERVAIS... »

**Mr le Maire** : « Non, justement, madame RAOULT, il faut que vous compreniez le règlement intérieur, il n'y a pas de réaction à avoir entre les élus. Justement, c'est ce qu'on essaie de vous faire comprendre depuis le début de ce mandat, mais si on veut arriver à apaiser, il n'y a pas de réactions à avoir. »

**Mme RAOULT** : « Je suis là pour vous aider avec une information. Donc vous ne voulez pas d'information ? Vous ne voulez pas savoir ce qu'il se passe sur Raincy ? »

**Mr le Maire** : « Des informations, mais pas en répondant aux uns et aux autres. Nous sommes dans une assemblée. J'essaie de mettre de l'ordre, c'est très difficile avec vous parce que vous ne voulez pas respecter la règle. »

**Mme RAOULT** : « Trois plombes pour dire quelque chose... »

**Mr le Maire** : « Soyez polie, madame RAOULT. Soyez polie. »

**Mme RAOULT** : « Je n'ai pas de leçon de politesse à prendre de votre part, franchement. »

**Mr le Maire** : « Franchement, je veux bien, madame, mais quand on s'est ce qu'il s'est passé, je crois. »

**Mme RAOULT** : « Je voulais simplement informer les Raincéens que ce matin au marché du Plateau, il n'y avait que deux commerçants et que les marchés se meurent à Raincy sans que vous puissiez réagir. C'est concret. »

**Mr le Maire** : « Merci madame. Monsieur SALLE. »

**Mr SALLE** : « C'est vrai que l'augmentation prévue n'est pas très importante, c'est vrai que jusqu'ici j'ai toujours voté les augmentations. On est dans un cycle malheureusement inflationniste. Cela étant, pendant la campagne électorale, j'ai été amené à faire tous les marchés de la circonscription, j'ai eu la surprise de voir qu'au marché de Pavillons, il y avait à peu près la moitié des commerçants qui étaient raincéens. Donc je pense qu'il faut, quitte à faire une étude, sur la problématique des marchés du Raincy. Je suis content d'entendre mon collègue Nicolas Cuadrado sur le stationnement, puisque pendant les élections c'était une question qu'on m'avait reproché d'avoir rendu prioritaire. Il n'y a pas que ça, il faudrait peut-être faire une enquête, une étude pour voir pourquoi les Raincéens vont à Pavillons-sous-bois, plutôt qu'au Raincy et il faut peut-être aider les commerçants. Et enfin, il faut peut-être reposer les questions vis-à-vis de la Ville de Villemomble, pour essayer de rapprocher les deux marchés qui l'ont été dans le passé et qui ne le sont plus. »

**Mr le Maire** : C'est un sujet que j'avais posé à l'adjoint au maire en charge des commerces, je n'avais pas eu de réponse satisfaisante, parce qu'il y a des flux, vous avez raison, beaucoup de Raincéens y vont mais tous les Raincéens ne vont pas là-bas, et a contrario beaucoup de Villemomblois viennent à Charles Hildevert. Lorsqu'on regarde les sept marchés, il est évident qu'on n'a pas à se caler sur celui du lundi parce que jamais le marché du lundi n'a fonctionné y compris quand nous avions un marché sur le Plateau, certains s'en souviennent. Mais vous venez le vendredi sur le marché du plateau, il se trouve qu'on a deux poissonniers plus d'autres typologies de commerce, c'est plutôt positif. Je donne la parole à Mme Sulpis. »

**Mme Sulpis** : « Merci monsieur le Maire. Je voudrais rajouter, il n'y a pas que le marché de Pavillon, il y a aussi le marché de Villemomble, le samedi matin, on ne fait que croiser des Raincéens. »

**Mr Chami** : « Merci monsieur le maire. Effectivement, je crois qu'on est tous réunis encore une fois autour de la table, on est tous des représentants de la collectivité raincéenne, il faut qu'on fasse honneur à nos électeurs en essayant d'adopter l'attitude la plus digne possible autour de la table, cela vaut pour chacun d'entre nous, aussi bien dans le cadre de la majorité municipale que dans le cadre de l'opposition. S'agissant des tarifs, je pense que vraiment il ne

faut pas infuser dans la tête des Raincéens une confusion qui pourrait être regrettable entre des tarifs et une imposition qui concerne la totalité des Raincéens, l'imposition qui concerne la totalité des Raincéens fait l'objet une baisse, ensuite au niveau de la tarification, il y a effectivement un calcul et un levier mécanique, comme vous le savez tous, on a une inflation qui a été arrêtée au mois de mai 2022 à 5,6 %. Là, au niveau des augmentations, à chaque fois on a entre 2,5 et 2,6 % sur quelques centimes.

Effectivement quelques centimes, c'est toujours beaucoup, mais là aussi il ne faut pas confondre le tarif du mètre qui est aux marchés communaux avec les tarifs du cours d'essence. C'est absolument hors de prix, parce que le plein moyen est de 60 euros en France, quand vous avez une augmentation de 18 centimes, on arrive à une augmentation du plein de 20 euros, donc on est sur des chiffres qui sont en totale décorrélation avec ce qui intéresse les Raincéens. Enfin, s'agissant de la fréquentation des marchés raincéens, on sait, on a tracté d'ailleurs avec Pierre-Marie SALLE en 2020, pas dans le même camp, mais on a tracté l'un à côté de l'autre et c'est vrai que le dimanche matin notamment, on a beaucoup, beaucoup de personnes, on leur donne des tracts, et elles disent : « Non, on habite la commune d'à côté, et on vient faire nos courses sur Raincy parce qu'il y a un marché qualitatif » Forcément, ils n'ont pas l'air de toujours le retrouver au sein de la commune de Villemomble, même si celle-ci est également une commune d'excellence. On a aussi un pouvoir attractif qui est extrêmement fort sur la ville. »

**Mr le Maire :** « Sur la délibération, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Suite à l'exposé brillant de Michel BARRIERE, on a trouvé ces nouveaux tarifs qui s'appliqueraient, si vous l'acceptez, à partir du 1er septembre 2022. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Je vais laisser la parole à Michel BARRIERE pour le point 1.2 pour les tarifs concernant le parc aquatique. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Budget Communal,  
VU la Commission « Vie municipale » du 22 juin 2022

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 20 VOIX POUR, SOIT À LA MAJORITÉ, 12 VOIX CONTRE David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCÀ, Noëlle SULPIS, Patricia DJOSSOUVI (Pouvoir à Nicolas RONDEPIERRE), 1 ABSTENTION (Pierre Marie SALLE) DÉCIDE DE :**

**ARTICLE 1 : PROCÉDER** à la revalorisation des tarifs de certaines prestations communales, telles que présentées dans le tableau annexé.

**ARTICLE 2 : DIRE** que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2022.

**ARTICLE 3 : DIRE** que les recettes inhérentes à cette Délibération seront constatées aux comptes administratifs 2022 et 2023.

## 1.2 TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU PARC AQUATIQUE

**Mr BARRIERE :** « Le parc aquatique est opérationnel et il a trouvé son public. Nous avons maintenant suffisamment de fréquentations, nous savons que c'est un gros consommateur d'eau et d'énergie. Nous savons que la plus importante ressource de la ville, la taxe d'habitation est remplacée par un mécanisme douteux basé sur la taxe foncière sur les propriétés bâties. Nous savons que l'inflation est déjà installée et qu'elle ne se résorbera pas toute seule à court terme. Nous savons que nous ne pouvons pas compenser avec une augmentation importante des tarifs du parc aquatique. Nous savons que nous avons baissé de 0,3%, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les tarifs du parc aquatique sont donc présentés avec une augmentation modérée et qui serait perçue comme raisonnable, et équitable. Il n'existe pas de mode de calcul pour attribuer à chaque service sa valeur optimale reconnue comme telle par un consensus général. Dès lors, il appartient à chacun, de signaler, d'expliquer et de proposer le tarif qu'il juge adéquat. »

**Mr le Maire :** « Merci beaucoup pour cet exposé. Avant que les questions ne pleuvent sur ce sujet, je voudrais rappeler des éléments, c'est que nous sommes repartis des tarifs 2018 de la piscine, qui était par exemple aux enfants de 4 à 18 ans à 3,90 euros. Le 13 juillet 2021, nous avions un tarif qui était à 3,50 euros inférieur à ce qu'il était

*lorsque la piscine délabré tournait encore et les propositions faites aujourd'hui, notamment pour le public de 4 à 18 ans, sont de 10 centimes au-dessus de ce qu'il se faisait en 2018. 10 centimes pour 2018-2022, soit quasiment cinq années. Comme l'indiquait Michel BARRIERE, il y a des tarifs complémentaires, notamment pour les agents municipaux, pour les agents de police et pompiers. Les agents venant de l'extérieur payeraient le prix de 4,50 euros. Nous avons également rajouté le jardin aquatique et des cours d'aquagym, la possibilité de le faire à un moment ou à un autre, sans venir en compétition avec les associations sur place et des cours de natation qui n'étaient pas indiqués auparavant. J'ai souhaité vous donner ces informations complémentaires, et nous avions des tarifs pour les bébés nageurs qui fonctionnent plutôt bien le dimanche matin. Je ne sais pas qui a levé la main, Monsieur RONDEPIERRE et Monsieur SALLE. »*

**Mr RONDEPIERRE :** « Au regard de cette délibération, je suis sincèrement atterré qu'on nous propose une augmentation. Mon collègue Nicolas CUADRADO le rappelait tout à l'heure, Mon tasser Charni aussi. On est aujourd'hui autour d'une inflation d'un peu plus de 5 %, et quand on regarde les tarifs proposés pour la piscine municipale, ils sont de 5, 10, 15 %. 5, 10, 15 %, une fois de plus, même 20 % effectivement pour certaines lignes. Je trouve que c'est tout sauf une bonne idée, puisqu'une fois encore on va taper dans le portefeuille des Raincéens, et c'est d'autant plus une mauvaise idée que nous vous avions proposé, rappelez-vous, je vous avais envoyé un courrier, nous vous avions proposé qu'étant donné les difficultés que les Raincéens ont eues à avoir une piscine municipale pendant plusieurs années, et les difficultés que nous connaissons dans le département pour que les enfants puissent nager, nous avions proposé de mettre en place des stages de natation gratuits pour que les enfants notamment âgés de 10 à 13 ans. Je rappelle qu'en Seine-saint-Denis, 50 % des enfants qui rentrent au collège ne savent pas nager, et au lieu de ça, Jean-Michel Genestier propose d'augmenter les tarifs liés à la piscine municipale, je le rappelle, de 5, 10, 15, voire 20 %. S'il y a des économies à faire, à mon sens, elles ne sont pas là. La chambre régionale des comptes vous a donné des pistes, je vous invite à creuser et à les exploiter. »

**Mr le Maire :** « Je répondrai à toutes les affirmations, vraies ou fausses, à la fin des questions. Madame RAOULT, Madame BIZOUERNE après, je pense. »

**Mme RAOULT:** «Je n'ai pas demandé la parole, mais je la prends bien volontiers. »

**Mr le Maire :** « C'est peut-être votre micro qui était resté ouvert. »

**Mme Raoult :** « Je ne peux que cautionner ce qu'a dit mon collègue, Monsieur RONDEPIERRE. Nous sommes dans une situation difficile, il faut penser aux enfants, et dans ce cas-là l'accès à la piscine municipale, les tarifs de la médiathèque vont augmenter, comme ils n'ont pas aussi à disposition le centre culturel, donc vraiment l'offre de services de la ville de Raincy est tellement faible qu'on pourrait quand même baisser temporairement, le temps effectivement que cela s'améliore. Tout augmente, et je pense que les Raincéens ont envie de partir en vacances, un plein d'essence à 60-70 euros voilà, il faut participer. Je pense qu'il faut participer à l'effort des Raincéens, nous sommes une municipalité, nous ne sommes pas une entreprise, nous ne sommes pas là pour faire des bénéfices, nous sommes là pour aider les gens à mieux vivre au Raincy. Merci. »

**Mr le Maire :** « Cet après-midi avec d'anciens parlementaires qui ont été réélus, et d'autres qui sont nouveaux, de toutes les tendances, il est ressorti de leur part que : « La difficulté que nous aurons dans ce pays, c'est que les élus auront envie de voter tout ce qui est sucré, donc pas envie de voter tout ce qui est salé, qui peut faire mal. » C'est une véritable difficulté parce que c'est facile de dire : on ne veut pas d'augmentation. On ne regarde pas le budget, on ne regarde pas d'où viennent les financements, on a un parc aquatique alors qu'on avait quand même une piscine qui était délabrée, on a fait ce choix politique majeur. Aujourd'hui, elle nous est enviée de partout, et en terme d'affluence, on a eu sur une journée, un samedi, jusqu'à 680 personnes, alors pas en même temps, mais avec des pics simultanés de 317 personnes, ça veut dire que l'outil est bon. On répond à une demande, il y a beaucoup de Raincéens, évidemment, mais voyez, je trouve qu'étant dans l'opposition, vous devriez dire que vous êtes très satisfaits de la gratuité pour les séniors, de la gratuité pour les jeunes mariés pendant un an, de la gratuité pour les détenteurs d'une carte d'invalidité. Mais non, ça, vous n'en parlez pas, c'est comme si ça n'existaient pas.

*La réalité du Raincy, c'est que tous les aînés qui ont cette gratuité, remercie la ville. Je peux vous dire que j'ai été surpris de voir qu'il y avait des Raincéens qui venaient tous les jours parce qu'ils ont trouvé quelque chose. Donc je pense qu'il faut aussi parler de ça, on a l'humilité de dire qu'on a cette obligation de faire qu'on a un service qui est destiné à une population qui est raincéenne et dont les tarifs sont très largement différents des populations extérieures, hors commune, et on fait cette différence parce qu'on estime qu'un Raincéen qui paye ses impôts ou qui n'en paye pas, mais qui est raincéen doit avoir droit à un pass, comme un pass sport, peut-être un peu privilégié. C'est*

ça le sens même de cette organisation. Évidemment, vous ne parlez pas de l'espace bien-être qui n'existe pas, vous ne parlez pas du jardin aquatique, vous ne parlez pas des bébés nageurs, vous ne parlez pas de toute cette organisation qui fait qu'il y a une satisfaction. L'outil est important, il peut y avoir des couacs évidemment, il y en a dans tous les sujets, mais ils sont très peu nombreux, et il y a une véritable satisfaction globale. Madame BIZOUEURNE a demandé la parole. »

**Mme BIZOUEURNE :** « Merci. La question que je voulais poser rejoint, on ne s'est pas concerté, mais c'était par rapport à l'augmentation des tarifs, justement, qui étaient entre 10 et 15 %, et je trouvais que c'était une belle augmentation, et je voulais également vous demander parce que vous avez parlé d'un samedi après-midi où il y avait énormément de monde au parc aquatique, je voulais simplement signaler qu'il n'y avait que deux maîtres-nageurs. Il me semble que pour 600 nageurs, 600 entrées, cela me paraît un peu juste de ne mettre que simplement deux maîtres-nageurs. »

**Mr le Maire :** « Merci de votre remarque, madame BIZOUEURNE. Il reste monsieur PEREIRA, et ensuite monsieur CUADRADO. »

**Mr PEREIRA :** « Je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà dit à la délibération précédente, ce n'est pas la peine, mais on a reçu des éléments en commission de travail et je vous remercie également d'avoir pris soin de nous fournir les tarifs des années précédentes. Plusieurs choses, désolé, je vais être un peu long, désolé pour les agents qui vont devoir retranscrire, mais je serai plus court que mon collègue qui a présenté la délibération. Je vais faire un complément d'analyse qui a été fait précédemment sur la notion de coût des charges et l'impact que ça peut avoir. Je me permets, mais complément d'analyse sur l'impact d'un coût dans une entreprise ou un ménage, c'est ce qu'on appelle une spirale inflationniste, c'est une situation dans laquelle on vit, que ce soit 10 centimes, 1 euro ou 20 euros, le principe d'une spirale inflationniste, c'est que les petites rivières font les grands fleuves et c'est comme ça que les cours augmentent. Petite parenthèse, encore une fois, sur l'augmentation, ce n'est pas tant le problème d'augmenter les tarifs qui me dérange, comme l'a dit mon collègue, encore une fois, augmenter les tarifs sans avoir fait, je pense, d'étude préliminaire, et sans discussion avec l'opposition. »

**Mr le Maire :** « Vous, avec l'opposition, vous êtes tout le temps contre tous les sujets. »

**Mr PEREIRA :** « C'est faux, j'ai proposé plus d'une fois ma participation à la réflexion. »

**Mr le Maire :** « Monsieur PEREIRA, vous êtes pour la dépense publique. Vous êtes du côté de la dépense publique, j'en prends pour témoin le sujet des vacances où vous avez souhaité ouvrir le nombre de places pour tous les enfants qui voulaient partir en vacances. Je ne veux pas engager le débat, mais il y a un budget, il faut regarder effectivement la dépense publique et regarder les éléments qui concourent au bon fonctionnement. Comme l'a rappelé Montasser Charni, il y a le service et il faut évidemment suivre les coûts de la vie. On ne va pas faire ça mécaniquement, nous ne l'avons pas fait pendant la Covid, nous avons soutenu les commerçants, nous avons soutenu un grand nombre d'acteurs, il y a le sucré et le salé. Vous êtes du côté du sucré. »

**Mr PEREIRA :** « Vous avez travestis mes propos, monsieur le Maire, et puisque vous faites référence à ce que j'ai dit précédemment, je faisais remarquer que 20 enfants représentent moins de 5 % de la population, et je vous ai demandé de savoir si à 5 % on considère qu'on donne accès à des vacances à tous les Raincénens. C'était mon propos. Je finis sur cette notion d'augmentation. Encore une fois, vous avez donné le sucre, comme vous l'avez nommé, en baissant les impôts. Je vais terminer avec quelque chose d'un peu plus léger et je vais vous raconter une anecdote, alors désolé je vais vous raconter un peu de vie personnelle, mais comme vous le savez, j'ai des enfants en bas âge, et dans mes documents il a vu marqué quelque part « parc aquatique ». Alors, mon fils, tout content me dit : « Quoi ? Il va y avoir un parc aquatique au Raincy ? » Je dis : « non, ça ne marche pas comme ça, ce n'est pas un vrai parc aquatique, c'est une piscine, mais Monsieur le Maire veut l'appeler parc aquatique. » Il me dit : « mais pourquoi il fait ça ? » Je dis : « je ne sais pas. » Alors, je me suis amusé à lire quand même la définition d'un parc aquatique, c'est une installation de loisirs et de détente entièrement ou partiellement couverte, et parsemée d'attractions aquatiques telles que des piscines, des piscines à vagues, des jacuzzis, des toboggans aquatiques. Je voulais juste rappeler que ce serait bien que mon fils ne croît pas qu'une piscine municipale, certes avec un espace détente, soit un parc aquatique. »

**Mr le Maire :** « Je suis désolé, Monsieur d'avoir créé la confusion dans l'esprit de votre fils et c'est bien que vous ayez pu lui rappeler la vraie définition d'un parc aquatique, je vous en remercie, quelqu'un a-t'il une aussi grande intervention intéressante pour la collectivité ? Monsieur CUADRADO. »

**Mr CUADRADO** : « le crois que c'est un vrai débat idéologique, cette délibération, comme la précédente. On l'a dit, période d'inflation, contexte économique difficile pour les Raincéens, normalement le rôle de la collectivité est d'être une véritable barrière pour éviter de nuire au pouvoir d'achats des Raincéens. On n'est pas dans un objectif de rentabilité, nous clairement pas, vous peut-être, ne nous faites pas un procès en dépenses publiques parce que, excusez-moi, mais on a l'impression que toutes ces augmentations qui arrivent à chaque conseil, en fait, c'est parce qu'il n'y a aucune perspective financière, budgétaire dans cette ville. Vous êtes en train de réajuster parce que vous aviez mal calculé ce qu'il allait se passer, le contexte économique, vous n'avez pas calculé que la baisse des impôts aurait des conséquences sur le budget, et surtout, Monsieur le Maire, ce que vous n'avez pas calculé, c'est des projets pharaoniques culturels qui passent de 10 millions à 20 millions d'euros. »

**Mr le Maire** : « C'est hors sujet. »

**Mr CUADRADO** : « Non, on est dans le budget. »

**Mr le Maire** : « On n'est pas sur le budget, on est sur le parc aquatique. »

**Mr CUADRADO** : « On est dans la délibération du parc aquatique. Alors, le parc aquatique, donc la piscine municipale on est passés de 3,3 millions d'euros, à plus de 5 millions d'euros, un emprunt aujourd'hui de 3 millions d'euros pour le centre culturel, en réalité l'augmentation de ces tarifs de la piscine, est-ce que, c'est donc une question en lien direct avec cette délibération, est-ce que c'est juste pour rattraper tous les projets inutiles et défaillants de la piscine ? On a l'impression que vous augmentez les tarifs pour payer tous les frais afférents au problèmes techniques que nous avons eu ces derniers mois. C'est une question que je vous pose, j'aimerais avoir une réponse très claire. »

**Mr le Maire** : « Il y avait des problèmes techniques majeurs mais ce n'est pas pour ça. Quand on est gestionnaire, d'ailleurs, Monsieur Didier GERVAIS l'a dit tout à l'heure, très clairement, interrogez toutes les municipalités, au vue de la prestation qui est offerte, on doit faire en sorte de ne pas donner que du sucré... Vous êtes du côté sucré, vous voulez absolument donner, ce n'est pas facile de faire ce que je fais, mais je le fais avec l'ardeur nécessaire de la défense des Raincéens et de la défense surtout des contribuables. Vous avez cette réponse. Monsieur SALLE. »

**Mr SALLE** : « Je vous remercie monsieur le Maire. Je voudrais faire un certain nombre de remarques générales et vous faire deux suggestions qui pourraient vous amener à voter cette délibération. La première remarque d'ordre général, c'est que contrairement à ce qu'on l'air de vous faire croire mes collègues de l'opposition, la baisse des impôts n'était quand même que cosmétique. La deuxième remarque, c'est que c'est vrai que les prix augmentent partout. Moi je trouve normal qu'on augmente les tarifs, alors qu'il s'agit d'une dépense de fonctionnement. Je ne suis pas contre qu'on fasse payer les contribuables. Les familles qui ont plus de deux enfants, on ne devrait pas les augmenter. Si vous acceptez de ne pas augmenter les familles qui ont plus de deux enfants, je voterai. »

**Mr le Maire** : « Y va-t-il d'autres interventions ? »

**Mme TCHARLAIAN** : « Merci monsieur le Maire. Moi, j'avais une question. Il a été évoqué que la Ville des Pavillons-sous-bois devait participer aux travaux du parc aquatique. Est-ce qu'ils ont participé financièrement ? Sinon, est-ce que c'est pour cette raison que vous avez augmenté les tarifs du parc aquatique pour faire une compensation ? Merci. »

**Mr Le Maire** : « Je prends en compte votre demande. Qui n'a pas parlé encore ? Je vais répondre à toutes vos questions. »

**Mr RONDEPIERRE** : « Simplement, c'est pour le procès-verbal, quand mon collègue David PEREIRA s'est exprimé tout à l'heure, qu'il a évoqué que l'opposition n'a pas été consultée sur l'application de ces nouveaux tarifs, vous avez dit : on s'en fou ».

**Mr Le Maire** : « Monsieur RONDEPIERRE. »

**M. RONDEPIERRE** : « Vous parliez de respect, j'espère que j'ai mal compris. »

**MR Le Maire :** « C'était une conversation avec Véronique Dejeieux sur un autre sujet, je lui ai répondu cela. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur Gervais. »

**Mr GERVAIS :** Quelques éléments, j'ai des calculs sur une dizaine de tarif. En moyenne on se rapproche beaucoup plus du 5% d'augmentation que de 20%. Dans ce calcul, nous ne prenons pas en compte le poids des entrées gratuites. Le fait de maintenir gratuit fait qu'il y a 0% d'augmentation. Deuxième point, au niveau des tarifs, on a regardé la dernière fois sur d'autres communes, on était dans une logique de benchmark. J'ai comparé deux autres parc comparables, c'est comparable à quelques centimes près mais il y a des tarifs qui sont à notre avantage. Aussi, les abonnements annuels, on donne un usage et un accès régulier. On a des tarifs annuels favorables à prestations équivalentes.

**Mr LE MAIRE :** « Merci de cette explication. On vous donnera les communes, du benchmark, oui bien sûr. Madame Raoult. »

**Mme RAOULT:** « Monsieur GERVAIS a parlé d'autres parcs aquatiques, j'aimerais bien qu'il nous dise où sont ses sources, quels autres parcs aquatiques, et qu'il nous en fasse effectivement une copie. Deuxièmement, comme vous disiez monsieur le Maire, nous ne sommes pas effectivement dans le monde des bisounours, je suis plutôt mets sucré plutôt que mets salé. J'ai très peu de grossir en ce moment, la plage arrive, tout ça pour dire qu'en fait, effectivement, Monsieur CUADRADO m'a piqué mon intervention, mais la prochaine fois, on se concertera. Effectivement, donc je la partage par rapport au surcoût exceptionnel de ce que vous voulez faire pour la culture à Raincy, je vous propose qu'on se consacre à la vie des gens, tout ce qu'il faut privilégier pour la piscine, pour la médiathèque. Ils ne peuvent pas aller au centre culturel, dommage de leur faire payer, le centre culturel est passé de 14 à 21 euros, donc je demande simplement qu'on puisse réajuster ceci, réajuster cela, et je vous remercie également d'avoir, je pense, suite à ma demande, de mettre une barre à la piscine, parce que les personnes âgées s'en plaignaient beaucoup. Je l'ai fait remonter lors d'un précédent conseil municipal, mais c'est important que les personnes âgées puissent bénéficier de la piscine. Je vous remercie. »

**Mr LE MAIRE :** « C'est dit. Merci, madame. Madame RIBEMONT. »

**Mme RIBEMONT :** « Merci, monsieur le Maire. Juste une petite remarque, mais je vois également fleurir, dans la ville plusieurs fois, de la communication pour remercier nos amis les pompiers et la police. Et je vois que les tarifs pour ces personnes sont quand même assez élevés, et ce sont les mêmes pour le hors commune. Donc pour ça, c'est dommage. C'est un peu contradictoire. »

**Mr LE MAIRE :** « Il faut que vous compreniez, je vais répondre aux questions et je vais répondre aux autres. Le parc aquatique est mis à disposition des pompiers de Clichy-sous-bois et de la police nationale. Pour Pavillons-sous-bois, nous sommes actuellement en discussion. Nous avons réservé des créneaux pour les écoles des Pavillons-sous-bois à hauteur de deux journées. Là on est sur une ligne de partage du fonctionnement du parc aquatique, ce qui permettrait d'avoir un abondement assez conséquent, et au regard après de l'utilisation par la ville des Pavillons-sous-bois, mais vous faites bien de le rappeler, et les discussions se poursuivent avec en particulier la Maire des Pavillons-sous-bois. Alors, Thomas VAUTRIN. »

**Mr VAUTRIN** « Merci, monsieur le Maire. Pour revenir sur la proposition de Monsieur SALLE sur la tarification famille. Deux adultes et deux enfants, c'était 13 euros en 2020, 14 euros en 2022. »

**Mr SALLE :** « Et sur notre proposition pour les stages de natation gratuits ? »

**Mr LE MAIRE :** « Sur votre proposition des stages, ils ont eu lieu déjà, et ils vont se poursuivre. Il y a des stages gratuits aujourd'hui qui sont organisés dans le parc aquatique, et on va relancer effectivement cette opération avec l'aide des associations concernées. »

**Mr SALLE :** « Si on peut avoir un retour. »

**Mr le Maire :** « Je crois qu'on avait quatorze à quinze enfants par session qui sont passés, on pourra vous faire un point sur le nombre d'enfants à chaque vacance scolaire qui sont passées dans ces sessions. »

**Mr SALLE :** « Merci d'avoir repris nos propositions. »

**Mr le Maire** : « Pour tout dire, c'était la proposition de Monsieur RONDEPIERRE. Nous n'y avions pas pensé, voilà, vous êtes là pour nous aider à penser. Merci beaucoup. Madame RAOULT. »

**Mme RAOULT** : « Monsieur le Maire, j'ai une version un peu différente de celle que vous avez défendue, c'est-à-dire que j'ai rencontré la Maire des Pavillons-sous-Bois il y a peu de temps à qui j'ai parlé effectivement de nos soucis, c'est-à-dire de faire financer la piscine. Alors, elle m'a dit, ceci dit sa position a peut-être changé depuis quelques mois, elle m'a dit la chose suivante : « Suite au soutien de Monsieur le Sénateur Philippe Dallier, à la candidature de Monsieur SALLE et de la mienne, vous vous seriez fâché, et vous auriez dit à la Maire des Pavillons qu'il était hors de question de travailler avec elle. » Sur ce, elle a mis ses écoles à Bondy et elle attend toujours que vous changez d'avis, et elle espère qu'en septembre cela se passera. Voilà ce que Madame COPPI m'a dit. »

**Mr le Maire** : « Très bien, parfait, Madame RAOULT. Normalement, je devrais me taire, mais vous n'aviez pas de mandat pour parler en mon nom, certainement pas, donc tout ce que vous venez de dire, il y a des choses, vous l'avez peut-être entendu, cela se passe remarquablement bien avec Katia COPPI, on s'est vus à plusieurs reprises au service, et on est dans des discussions, et ces discussions se poursuivent même au sein de la ville des Pavillons-sous-Bois.

**Mme RAOULT** : « Elle veut venir, elle veut venir, mais pour l'instant elle attend. »

**Mr le Maire** : « Au même titre que vous vous invitez chez les uns chez les autres, à aller raconter ce que disent les uns et les autres, vous pouvez le faire, mais je suis quand même le Maire du Raincy, je sais ce que je dis, on se voit tous les lundis avec Katia COPPI, et donc il n'y a pas une feuille de papier à cigarette entre nous. Maintenant, libre à vous de vouloir diffuser des messages comme ceux-ci. Ce serait quoi mon intérêt aujourd'hui de vous dire : « tout va bien. » Alors que ça va mal. Je peux vous dire que tout va bien. Évidemment, Katia COPPI ne va pas vous dire : « c'est un peu compliqué pour nous de mettre 400 000 ou 500 000 euros sur un budget de fonctionnement. » Évidemment, ce n'est pas à vous qu'elle va le dire. Elle a d'autres interlocuteurs que vous. Arrêtons ces faux débats qui ne sont pas sur l'ordre du jour. Merci en tout cas de vos intérêts sur ce sujet, je vais passer au vote. Qui est pour les tarifs proposés avec l'amendement de Thomas VAUTRIN, avec origine de Pierre-Marie SALLE ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. »

**Mr Pereira** : « Je suis en train de signer la feuille de présence, et je crains qu'il n'y ait une erreur parce que Olivier Bellaton ne peut pas être noté parce que vous n'avez pas encore voté la délibération. Il n'est pas encore installé. On l'a installé au début. Il ne peut être présent au conseil municipal... »

**Mr le Maire** : « Il est installé par le conseil municipal, ce conseil municipal, de fait, il a le droit de participer. »

**Mr Pereira** : « Dans le passé, je reprends vos mots, je me fie à votre savoir, mais dans le passé quand il y avait eu le cas de changement, il avait été expressément dit que tant que la délibération n'était pas passée, l'élu ne pouvait pas siéger à la table. C'est ce que vous nous aviez dit la dernière fois, donc je me permets de vous réciter sur le sujet. »

**Mr le Maire** : « Nous avons voté l'installation au conseil municipal, donc de ce fait, il est installé. Merci beaucoup de votre remarque. Nous allons passer à la subvention exceptionnelle, je vais laisser la parole à Didier GERVAIS qui a pris vous le savez ses fonctions d'adjoint au Maire en charge des sports, puis petit à petit l'ensemble des associations sportives pour faire que nous puissions être prêts comme terres de jeux pour 2024 notamment. Il s'agit d'une subvention sportive. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Budget Communal,  
VU la Commission « Vie municipale » du 22 juin 2022

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 21 VOIX POUR, SOIT À LA MAJORITÉ 12 VOIX CONTRE David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACCOCA, Noëlle SULPIS, Patricia DJOSSOUVI (Pouvoir à Nicolas RONDEPIERRE), DÉCIDE DE :**

**ARTICLE 1 : APPROUVER** la nouvelle grille tarifaire du Parc Aquatique de la commune du Raincy présentée dans le tableau annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 : DIRE** que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2022.

**ARTICLE 3 : DIRE** que les recettes inhérentes à cette Délibération seront constatées aux comptes administratifs 2022 et 2023.

## 2.1 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

**Mr GERVAIS** : « Nous parlons d'une subvention exceptionnelle, je rappelle le projet au sens sportif, c'est le fonctionnement, projet, coût exceptionnel, en l'occurrence, nous sommes sur exceptionnel parce que c'est une combinaison des deux thèmes précédents, et c'est pour le sporting karaté Raincéens puisque c'est à destination d'une évolution vers un management de haut niveau avec une aide sur des équipements destinés à la compétition, des stages préparatoires et d'accompagnement pour ces compétitions et des inscriptions en compétition. Donc là, on est vraiment sur une notion de haut niveau, et donc nous faisons la part des choses à chaque fois que nous rencontrons les associations sur la politique qui plus liée à l'évolution des jeunes, l'accompagnement des jeunes, école du sport quel que soit le type de mission du club concerné et la partie, certains clubs qui ont plus des politiques, qui ont les deux, mais qui ont un projet élite, championnat, compétition. Donc là, nous faisons accompagner ce club sur cette activité plus compétition haut niveau avec un accompagnement matériel, formation, compétition. »

**Mr le Maire** : « Donc monsieur PEREIRA et madame BIZOUERNE. »

**Mr PEIRERA** : « Merci, monsieur le Maire. Tout d'abord, je vais féliciter la majorité d'avoir, malgré ces précédentes séances de commission, éclaircit le texte de la délibération qui, de fait, devient beaucoup plus clair, donc je vous en remercie parce qu'en commission nous avons demandé quelques éléments que nous n'avons pas eus, pour le coup. On a demandé le nom de cette future championne, on a réussi à obtenir le prénom, j'espère qu'elle se reconnaîtra, je ne citerai pas bien évidemment, on vient de découvrir qu'il y a des associations qui proposent du karaté. On a demandé son classement, on ne l'a pas eu non plus. »

**Mr le Maire** : « Elle est cinquième Île-de-France, moins de 50 kilos, féminine. Cinquième Île-de-France. »

**Mr PEIRERA** : « Et petite parenthèse, je reviens sur votre rapport parce qu'effectivement on pense qu'il faut aider les associations sportives et les futurs champions et championnes du Raincy. Petit aparté sur la présentation de notre adjoint au sport qui pour « justifier » ou motiver plutôt cette délibération a parlé des JO 2024, il faut savoir que le karaté ne sera pas une discipline olympique en 2024, je voulais juste le rappeler au cas où si ce n'était pas voté, mais merci beaucoup. »

**Mr le Maire** : « Merci de cet éclaircissement, je pense que notre adjoint au sport n'a pas parlé de cela. J'ai parlé des terres de jeux, le karaté, tout le monde le sait, tout le monde sait que le karaté ne sera pas un sport des Jeux olympiques de 2024, mais de pouvoir obtenir des résultats, de faire que dans une association, il faut le rappeler, nous avons rendu hommage à son président décédé par une minute de silence, c'étaient des engagements qui avaient été pris auprès de l'ensemble de l'association, l'association a été extrêmement perturbée, on s'en doute, évidemment, par le décès du président BACOU, très clairement, c'est montrer aussi à travers cette jeune fille, mais à travers l'ensemble de ce sport qui draine pas mal de monde de dire que l'école soutient. Il y a un sens fort de l'intérêt général, mais aussi de l'exemplarité. Je relaisse la parole à monsieur GERVAIS. »

**Mr GERVAIS** : « Juste deux compléments. Un pour vous dire que dans l'approche que l'on a des pratiques sportives, les JO ne sont pas un but, mais une étape, et donc nous essayons d'écrire avec les clubs l'étape d'avant, l'étape d'après et comment les JO doivent être un catalyseur. Deuxième point, dans le cadre des recommandations que l'on a sur le suivi financier, j'accompagnerai le club pour ma part dans l'utilisation d'une subvention exceptionnelle pour que la destination finale de la subvention soit bien affectée à l'esprit du projet. »

**Mr le Maire** : « Merci. Madame BIZOUERNE et après Monsieur RONDEPIERRE et après Madame RAOULT. »

**Mme BIZOUERNE** : « Merci. Je suis un petit peu surprise parce que je voulais savoir déjà la politique de la ville exactement, si c'était des subventions au niveau du club ou au niveau des sportifs, si c'était pour des jeunes qui ont

*des niveaux départementaux, régionaux, nationaux, internationaux. Là, je m'aperçois que cette jeune fille est cinquième Île-de-France au niveau Île-de-France, ce qui veut dire au niveau national qu'elle doit être dans les cent premières peut-être, donc ce n'est pas un niveau exceptionnel. Je pense notamment peut-être au jeune tennisman que l'on au niveau de la ville, qui est n° 1 français des 13-14 ans. Que fait-on pour ce club du coup, pour ce jeune qui lui a un niveau national ? Là, un niveau Île-de-France, je reconnaiss que c'est bien d'avoir un niveau cinquième Île-de-France, ce n'est pas une critique du tout, mais que va-t-on faire pour un jeune qui a un niveau national au niveau des subventions ? Ce qui m'interroge aussi, c'est que je vois dans la délibération que l'on a huit survêtements pour 640 euros, en général le karaté se fait en kimono et non pas en survêtements.*

*Il me semble que pour faire du karaté, on combat en kimono, on est tout le temps en kimono. De plus, je m'aperçois également que le stage, c'est marqué « un stage de perfectionnement » pour 1 500 euros. Pour votre information, un stage de perfectionnement est d'environ 500 euros la semaine, avec Steven Da Costa qui est champion olympique de karaté, donc je me dis qu'un stage de 1 500 euros, j'aimerais bien savoir avec qui c'est, qui est le formateur de Villepinte, quel niveau il a, etc. Également au niveau des inscriptions pour les compétitions, il faut savoir qu'une inscription aux championnats de France est de 50 euros, donc je voudrais également avoir des précisions quant aux subventions pour les inscriptions. Merci. »*

**Mr le Maire :** « Merci beaucoup. Pour le tennis, je préciserais que je rentrerais ses parents pour voir comment l'aider justement parce qu'effectivement il a un niveau extrêmement élevé, et il en veut, il en veut tellement que je pense qu'il y arrivera, on va bien regarder comment on va pouvoir trouver des sponsors pour assurer la pérennité et surtout la tranquillité d'un jeune comme ça, qui effectivement monte... mais je crois qu'en politique, ce n'est pas d'opposer les jeunes entre eux, mais c'est de faire au fur et à mesure, sport par sport, voir comment on peut faire en sorte que tous évoluent. La parole est à Didier GERVAIS. »

**Mr GERVAIS :** « Un complément sur le stage, c'est un stage avec accompagnateur, et c'est vrai qu'on verra au fur et à mesure des possibilités qu'on a d'accompagner certains jeunes. Là, c'est une équipe qu'on accompagne à travers cette personne, c'est aussi prendre en compte la capacité autoporteuse du sport concerné à financer ces jeunes, et en l'occurrence la capacité autoporteuse à financer ces jeunes, nous on peut faire des gestes en fonction du sport concerné. »

**Mr le Maire :** « Merci. Monsieur RONDEPIERRE. »

**M. RONDEPIERRE :** « Oui, merci, monsieur le Maire. Le travail de la mairie, les efforts peuvent toujours être récompensés, donc je me réjouis de cette délibération, c'est très bien pour cette jeune fille, c'est une bonne chose. Je vais juste me permettre de rebondir là-dessus, ma collègue en parlait tout à l'heure avec les prouesses de notre jeune tennisman, il y a également les prouesses de notre judoka qui est vice-championne de France, on a également d'autres prouesses de Raincéens par-ci, par-là, je ne vais pas tous les citer, et c'est tant mieux, ça donne une bonne image de la ville. D'ailleurs, ce qu'il se passe dans les autres villes, c'est quand un sportif de haut niveau réalise quelque chose qui met en avant sa commune, il est d'usage d'octroyer effectivement une subvention exceptionnelle au club pour aider le club, c'est toujours de l'argent qui pourra servir pour continuer de développer le club. »

Ce qui m'amène à ma question, je vous l'ai déjà posée à de nombreuses reprises et je n'ai pour l'instant pas eu de réponse, c'est les critères dans l'attribution des subventions aux associations exceptionnelles ou non pour la ville du Raincy, donc là, pour la karatéka, nous sommes très heureux, mais pour ces autres sportifs, peut-être qu'ils n'ont pas fait la demande, mais ça ne vous aura pas échappé, les performances qu'ils peuvent réaliser. Donc si on pouvait peut-être m'éclairer sur ce point, ou alors peut-être qu'une prochaine délibération lors d'un prochain conseil nous annoncera, et je la voterai avec plaisir, qu'on octroie une subvention à tel ou tel sportif pour les prouesses du club, pour les réalisées. Merci beaucoup, monsieur le Maire. »

**Mr le Maire :** « Merci, monsieur RONDEPIERRE. La parole est à Didier GERVAIS. »

**Mr GERVAIS :** « Juste pour rebondir et pour finaliser le propos, c'est de dire : nous aurons d'ailleurs à la rentrée, ayant pris des mesures récemment, étant en train de finir le tour des personnes et justement de récupérer aussi les dernières demandes de subventions, quel que soit le type, nous aurons sûrement lors d'un CM en septembre ou en octobre la finalisation de toutes ces subventions, et je pourrai en profiter pour faire un panorama sur les choix qui sont opérés, pour ceux qui excellent dans plusieurs sports. »

**Mr le Maire :** « Merci. La parole est à Madame RAOULT. »

**Mme RAOULT :** « Monsieur le Maire, d'abord, je vais vous donner mon explication de vote. Je vais m'abstenir. Pourquoi ? Pas parce que je ne veux pas que les sportifs aient une subvention, mais parce que la majorité fera de toute façon passer cette délibération. Je ne suis pas contre récompenser des sportifs méritants, mais tous les sportifs méritants, et suivant des critères qu'il serait bien que nous puissions définir ensemble, nous les élus du Raincy. Donc je voulais également continuer les propos de Monsieur RONDEPIERRE sur le club de tennis. Je vous en reparle, effectivement, il est graine de champion, et je souhaite vous demander pourquoi vous n'avez pas accepté les 5 000 euros de subvention de ce club ? Pour quelle raison ? Alors que justement c'est un club qui a d'excellents résultats. Je dirais même que vous étiez d'ailleurs au club ce week-end pour inaugurer la réfection d'un cours de tennis pour lequel la ville n'a pas participé. Donc je souhaiterais, s'il est possible, qu'on puisse donner les mêmes chances à tous les jeunes du Raincy, à tous les jeunes sportifs. Merci. »

**Mr GERVAIS :** « Concernant le tennis, je suis en échange avec la présidente, s'il y a eu demande de subvention, comme je viens de l'indiquer, je viens d'arriver, je reprendrai. Deuxièmement, on a d'autres discussions avec le club de tennis sur d'éventuels projets d'investissement, et encore une fois, l'idée c'est aussi de pouvoir positionner ces actions, l'idée de la ville, ce n'est pas non plus de dire : « On a un potentiel champion du monde, donc on va craquer 50 000 euros parce qu'on a un potentiel champion du monde. »

**Mme RAOULT :** « Quels sont vos critères ? »

**Mr GERVAIS :** « Les critères, j'ai indiqué tout à l'heure que je vous les transmettrai en septembre avec la synthèse des subventions, et les critères, je vous annonce déjà qu'ils vont changer entre cette année et l'année prochaine parce qu'à travers le tour d'associations que je suis en train de voir, j'essaye de déterminer aussi une voie intéressante pour l'ensemble des associations. »

**Mr le Maire :** « Merci, monsieur GERVAIS. Je rappelle simplement que des discussions ont eu lieu de façon amicale et sympathique avec la présidente sur le sujet de l'évolution, donc il y a les terrains, et je rappelle qu'aucune subvention n'a été demandée sur ce sujet-là. On a effectivement le sujet du club dans son ensemble, donc on ne peut pas se dire aujourd'hui : « Tiens, on va participer à l'investissement. » Alors que le club ne le demande pas, il n'y a pas de demande, et ensuite effectivement, on verra les demandes de subventions, donc les discussions sont en cours. La question c'est est-ce qu'on doit avoir des bulles ? Ces sujets sont très importants pour nous, c'est le rôle de l'adjoint. Et aussi avec la fédération française de tennis avec laquelle on a quelques discussions. Ceci étant, nous avons finalisé cette discussion. »

**Mr Cuadrado :** « C'est sur le sujet, c'est très court. Nous, on est prêts à travailler avec vous sur deux... Il y a deux choses qu'on pourrait définir. En fait, c'est effectivement les objectifs de la ville, dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024, et comme vous l'avez dit à juste titre, de l'héritage des jeux, et dans ce cas-là on peut créer carrément des appels à projets à destination des associations, donc ça, on peut les définir ensemble si vous le souhaitez et il y a une deuxième chose, un deuxième objectif qui concerne plus les sportifs, c'est de créer un dispositif pour les athlètes, où on définit ensemble des critères, et comme ça on ne se pose pas la question de manière épisodique. Franchement, on est disponible en commission des sports ou autres, en aparté, il n'y a vraiment pas de souci. »

**Mr le Maire :** « Merci de cette proposition. Je rappelle que l'adjoint au sport a lancé une saisine du CESER spécifique sur les Jeux olympiques, donc ceux qui ont voulu participer s'en souviennent, on a des choses qui sont extrêmement intéressantes. Plus il y aura de nourriture intellectuelle sur ce sujet, et plus évidemment nous nous satisferons. Merci de votre intervention. Nous allons pouvoir proposer au vote la délibération concernant la subvention pour le club de karaté du Raincy. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Ce sera enregistré comme tel. La déclaration suivante est le point 3.1. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal,

VU la Commission « Vie municipale » du 22 juin 2022

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 31 VOIX POUR, SOIT À LA MAJORITÉ 2 ABSTENTIONS (Corinne RAOULT, Sandrine LADISA) DÉCIDE DE :**

**ARTICLE 1 : ACCORDER** une subvention exceptionnelle au club de karaté « SPORTING KARATÉ RAINCÉEN » de 3 240 C.

**ARTICLE 2 : DIRE** que la dépense sera imputée au budget 2022.

### 3.1 MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2019-09.03 RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE L'AUTORISATION PRÉALABLE DE MISE EN LOCATION DE LOGEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

**Mr le Maire :** « Nous avons travaillé avec Montasser Charni et nous nous sommes aperçus qu'il y avait certains sujets qu'il fallait préciser. Donc plutôt que de délibérer aujourd'hui et passer une nouvelle délibération sur le sujet en septembre ou octobre, il est préférable que nous puissions la reporter. Donc merci d'en prendre note. Nous passons donc directement au point 4.1. »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retirer ce point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte le retrait de ce point.

### 4.1 APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL

**Mr le Maire :** « Le point est l'approbation du règlement intérieur du personnel. Le sujet a priori est essentiel. Je pense, et monsieur CHARNI va le rappeler, je pense, sur la profession du personnel. C'est un sujet évidemment très important. La parole est à monsieur CHARNI pour nous rapporter ce règlement intérieur du personnel de la commune du Raincy. »

**Mr CHARNI :** « Merci monsieur le Maire, mes chers collègues. Effectivement, vous le savez tous, le cadre réglementaire du règlement intérieur a été fixé par deux séries successives de dispositions législatives, la loi du 13 juillet 1983, et la loi du 26 janvier 1984 qui, comme vous le savez, dans son article 112-1 précise que le règlement intérieur des collectivités locales doit s'imprégner le plus possible des règles du Code du travail en ce qui concerne la sécurité et l'hygiène, les conditions de travail. Le règlement intérieur a été adopté, je propose son adoption dans le cadre de ce conseil municipal à la demande du personnel communal. Vous verrez, il y a une procédure extrêmement compliquée à mettre en oeuvre qui nécessite au préalable un avis du comité technique. L'avis du comité technique a été rendu, il est favorable, et ce règlement intérieur, en réalité, s'articule autour de deux phases. Il y a une première phase qui reprend le cadre réglementaire et législatif d'ordre général, et ensuite il y a un certain nombre de dispositions, de stipulations qui reprennent des situations qui sont plus en lien avec notre activité municipale. En ce qui concerne le paragraphe, le chapitre 1, « objet, champ d'application, affichage », je pense qu'il n'y a pas tellement de choses à préciser dessus.

En ce qui concerne : « Grade et emploi » et la durée hebdomadaire du travail, vous le savez, il y a une délibération qui a été votée dans le cadre d'un conseil municipal précédent qui permet à nous, communes, de nous mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en ce qui concerne la situation des 1 600 secteurs annualisés. Donc, c'est repris à l'article 6 du Règlement Intérieur. Vous avez une série de garanties minimales qui sont fixées à l'article 7, qui là encore est une demande du personnel communal. Le temps de travail effectif, alors là aussi on est - je vais dire - sur des droits communs - vous savez - à titre d'exemple, lorsque vous faites les trajets entre votre domicile et votre lieu d'activité, on considère que ce n'est pas du temps de travail effectif, sauf si cela dépasse — j'allais dire — le trajet normal d'ordinaire pratiqué par l'agent. Donc en réalité on ne fait que retracer ce qui existe dans le cadre réglementaire et législatif.

Sur la fixation de la durée hebdomadaire de travail, là-aussi cela avait fait l'objet de délibérations dans le cadre de Conseils Municipaux précédents, on voit qu'une unanimousité d'ailleurs avait été réuni sur ce point il me semble. Sur la journée de solidarité là encore on n'a pas de précisions particulières, sur les chevaliers également. Sur la détermination des cycles de travail, cela fait redondance - si vous voulez - à la question des 35 heures, c'est-à-dire que dans le cadre du principe d'annualisation, on a forcément l'obligation d'adapter en fonction des nécessités du service, et vous verrez en ce qui concerne le service de l'état civil, on part sur une annualisation mais sur un taux qui est

*supérieur à la durée légale hebdomadaire du travail, à savoir 36 heures 30 sur 5 jours, donc en réalité il faut s'organiser dans le cadre de cycles avec des jours de repos supplémentaires accordés aux collaborateurs en application - encore une fois - des dispositions législatives et réglementaires.*

*En ce qui concerne ensuite la détermination des horaires de travail, on est toujours dans cette même logique. Sur les heures supplémentaires complémentaires, vous connaissez la réglementation applicable également, au-delà des majorations légales qui sont de 10 % pour passer ensuite à 25 % en fonction du quorum affecté à ces heures supplémentaires. Sur le principe des astreintes et des permanences, là encore, c'est le droit commun qui s'applique, sur le lieu de travail et les instances professionnelles, il n'y a pas — à mon sens — de points de développement particuliers. Sur la question de l'information, vous savez que la Ville accorde une importance extrême à l'information, à l'adaptation des agents par rapport à leur voie présente dans le cadre également des anticipations liées au numérique et au développement de nouvelles technologies, et ce dispositif de formation a plusieurs dispositifs exactement, et notamment le compte personnel de formation qui comme vous le savez, s'est substitué.*

*En ce qui concerne les congés et les absences on est sur des simulations de droit à l'image donc on ne peut pas faire de commentaire, il en de même pour les autorisations spéciales d'absence sur le comportement professionnel. Alors là on est plutôt sur le volet « obligation des agents ». Il y a un Règlement Intérieur qui doit se mettre en place, qui doit — je vais dire — coordonner la bonne marche du service. Pour respecter les horaires de travail, il faut que les choses soient amenées, c'est d'ailleurs un souhait — encore une fois — de la part du personnel communal, pour que l'on puisse avoir une trace écrite sur laquelle on puisse avoir un accès direct. Vous savez, l'agent, lorsqu'il est en situation d'interrogation, il ne va peut-être pas forcément aller sur Légifrance pour consulter les très nombreux articles des deux lois de 1983 et de 1984. Donc effectivement on a un document synthétique qui permet de reprendre la totalité de ces obligations, et ce qui nous permet nous aussi d'être dans une situation compliquée, puisqu'à partir du moment où le Règlement Intérieur a été voté à la demande du personnel communal, qu'il a été adopté dans le cadre d'une délibération du Conseil Municipal, ainsi il est porté de facto à la connaissance des agents municipaux et de leur hiérarchie.*

*En ce qui concerne les dispositions qui tiennent particulièrement à cœur à la majorité municipale, c'est tout ce qui concerne les protections, le harcèlement sexuel - là encore - la réglementation a été précisée. Sur le harcèlement moral également, alors c'est quelque chose qui me tient particulièrement à cœur sur deux volets. À chaque fois qu'il y a des manquements répétés, comme c'est la définition juridique du harcèlement moral, un signalement doit être immédiatement effectué. Et en même temps, il faut aussi se prémunir contre les dénonciations qui peuvent parfois être un peu intempestives, et qui peuvent parfois aussi arriver à des personnes dont on reproche, dont on suspecte l'origine comme étant du harcèlement moral alors qu'à priori il n'y a aucun élément avéré, il faut donc que ces positions soient équilibrées. Bien évidemment protection totale des agents, à la fois ceux qui sont bien évidemment victimes des faits de harcèlement, mais également protection des agents qui pourraient eux-mêmes être en situation de harcèlement, parce qu'on leur impute les faits de harcèlement moral qui en réalité de manière objective n'est pas forcément existant.*

*En ce qui concerne l'usage des locaux, du matériel et l'usage des moyens informatiques, là aussi c'est la réglementation applicable, à savoir que lorsque vous êtes sur un outil professionnel, un ordinateur de la collectivité, le principe c'est que tous dossiers qui ne sont pas intitulés nominativement « dossiers privés », ils sont considérés comme des dossiers professionnels. Alors je sais qu'il y a des juristes autour de la table qui connaissent parfaitement la matière à ce sujet.*

*Sur la circulation des personnes dans les locaux, là aussi c'est une procédure réglementaire qui résulte du droit commun. Sur les procédures, les sanctions disciplinaires, il y a une obligation dans le cadre du Règlement Intérieur, il n'y a pas d'obligation de la valider, mais si on vote un Règlement Intérieur, on est obligé au sein de ce Règlement Intérieur de mettre en place des sanctions, et le principe de la hiérarchie.*

*En ce qui concerne le droit de grève, on rappelle effectivement, vous savez que le droit de grève est un principe constitutionnel, il a en tout cas valeur constitutionnelle, cependant un certain nombre de grèves qui ont pour effet de paralyser le bon fonctionnement des services, vous savez qui en réalité ont plus de motivation - on va dire - de nuisance par rapport au bon fonctionnement du service que de répondre à une véritable formation en termes de représentation du personnel.*

*En ce qui concerne le service minimum d'accueil dans les écoles publiques qui a été mis en place, ces dispositions législatives effectivement, il faut se souvenir également que Le Raincy est une des très rares villes de France à l'avoir mis en application de manière effective, lors des grèves qui ont eu lieu notamment au cours de l'année passée. S'agissant d'un exercice du droit syndical, vous savez aussi, c'est un principe constitutionnel, qui est parfaitement mis en place dans le cadre du Règlement Intérieur - encore une fois - selon les vœux du personnel communal qui a approuvé ce projet de règlement que l'on vous soumet.*

*Et vous avez ensuite les éléments sur les règles relatives à la Santé et la Sécurité au Travail qui relève notamment des dispositifs de l'ancien CHSCT, ce qui concerne bien évidemment le respect des règles de santé et de sécurité, la visite*

*médicale et professionnelle et l'information à la sécurité de prévention des risques, des conduites de véhicules, l'utilisation du matériel et la mise en place d'un certain nombre d'éléments concernant notamment le droit de retrait. Il a été évoqué comme vous le savez lors de la précédente période de canicule, c'est un sujet qui peut être d'actualité, qui est en tout cas relativement sensible.*

*Sur les substances interdites au travail, il y a bien évidemment des substances qui sont interdites dans le cadre de l'occupation des agents, à savoir les boissons alcoolisées, les stupéfiants en tout genre, et je suis persuadé que chacun d'entre vous aura la responsabilité d'abonder en ce sens dans le cadre du vote de ce Règlement Intérieur.*

*Ensuite, vous avez un certain nombre d'éléments concernant les acteurs intervenants pour des raisons de respect. Voilà, la démonstration est terminée, on se tient à votre disposition si vous souhaitez obtenir des éclaircissements supplémentaires. »*

**Mr le Maire :** « Merci de cet exposé liminaire et évidemment conséquent pour que vous nous ayez éclairé. Madame RAOULT, vous prenez la parole en premier. »

**Mme RAOULT :** « Je voudrais savoir si vous souhaitez que l'on travaille article par article ou bien que chacun fasse des réflections ? »

**Mr le Maire :** « On ne va pas faire article par article, sauf si vous conseillez de voter article par article. L'objectif est de voter ou de proposer ces amendements - si vous avez des amendements - puis ensuite évidemment de les évoquer. »

**Mme RAOULT :** « Donc article par article. »

**Mr le Maire :** « Je rappelle, comme l'a dit Monsieur Montasser CHARNI, que ce point était noté en CHSCT, en CT et CHSCT. Vous pouvez évidemment l'amender, et donc l'objectif n'est pas de l'amender, vous pouvez proposer des choses. »

**Mme RAOULT :** « Monsieur le Maire, il n'a pas été abordé en Commission. »

**Mr le Maire :** « Alors pardonnez-moi Madame RAOULT, mais le Règlement Intérieur a bien été abordé lors de la séance de la Commission technique. »

**Mme RAOULT :** « Par-dessus la jambe de monsieur Montasser Chami. »

**Mr le Maire :** « Alors attendez, dans l'ordre, Monsieur PEREIRA. Allez-y Monsieur PEREIRA. »

**Mr PEREIRA :** « Merci Monsieur le Maire. Alors effectivement, on a bien évidemment présenté, je voudrais être certain d'avoir toute votre attention. »

**Mr le Maire :** « Vous avez mon attention, mais là on fait distribuer le document que vous avez souhaité en début de séance. »

**Mr PEREIRA :** « Merci. Alors effectivement, on a posé des questions sur lesquelles on n'a pas forcément eu de réponses en Commission. On a proposé des amendements, visiblement on n'a pas eu le nouveau document qui n'a pas été accepté, mais je veux dire proposé de fait ce soir. Je referai une remarque qui a été faite en Commission sur le peu de pertinence de mettre des éléments contractuels propres au contrat de travail sur un Règlement Intérieur. Je m'explique : le Règlement Intérieur doit, comme le Règlement de ce Conseil Municipal, mettre en place des idées pour que tout le monde puisse vivre dans le respect, dans le respect des règles, le respect de ses collègues. C'est un peu le même principe que le Règlement Intérieur du Conseil Municipal. Vous avez bien noté que dans le Règlement Intérieur du Conseil Municipal, il n'est pas indiqué les indemnités du Maire et du Maire-Adjoint, parce que par exemple, ce sont des éléments qui n'ont pas lieu d'être dans un Règlement Intérieur. Pour illustrer encore une fois, comment gérer du coup toutes les sociétés qui sont externalisées qui de fait ne sont pas soumises au contrat de la Ville et qui - encore une fois - vous avez un Règlement Intérieur qui met en avant les durées de travail sur lequel vous n'avez pas la main parce que ce ne sont pas des salariés de la Ville. Vous avez tout un tas d'éléments qui sont contractuels qui figurent encore une fois - sur un contrat de travail et qui n'a rien à y faire.

*Encore une fois, l'autre aberration est que si demain le Gouvernement fait le choix de modifier la loi du Code du Travail, quel que soit la raison, on devra redonner un Règlement Intérieur pour changer - encore une fois - les durées du temps de travail. C'est pour cela qu'encore une fois, je pense que les éléments contractuels et qui figurent sur les*

*contrats de travail des collaborateurs, n'ont rien à faire dans un Règlement Intérieur. C'est mon point de vue. Ensuite, ce qui m'étonne, c'est qu'il n'y ait pas un chapitre sur l'inégalité femmes/hommes, pas même dans le chapitre de la discrimination, ce qui m'étonne assez énormément.*

*Donc je suis assez étonné de ne pas le voir, et j'aimerais que l'on puisse aborder cette déclaration en ce sens, qui me semble être important. C'est important pour - je pense - toutes les collaboratrices, de la Ville, et il est aussi important de rappeler que tous, nous devons être égaux. Merci Monsieur le Maire. »*

**Mr le Maire :** « Oui, réponse de Montasser CHARNI. »

**Mr CHARNI :** « Merci Monsieur le Maire. Honnêtement Monsieur PEREIRA, pendant votre intervention j'ai bien vu mes collègues être extrêmement surpris tout simplement lorsque vous évoquez le sujet de la rémunération des élus. Cela n'a rien à voir avec le Règlement Intérieur du personnel communal. Je veux dire ce sont deux choses qui sont mais totalement différentes. Le Règlement Intérieur du personnel communal concerne le personnel communal. Et les élus municipaux ont leur propre Règlement Intérieur - comme vous le savez - puisqu'on l'évoque de manière très régulière lors des séances du Conseil Municipal, souvent pour soulever les marques de non-respect de ce dit Règlement Intérieur du Conseil Municipal. Je pense qu'il faut vraiment se garder de tout confondre, et c'est pareil quand vous évoquez les prestataires, on n'est pas en séance de commande publique, cela n'a absolument rien à voir. On est sur le Règlement Intérieur qui régente les relations avec le personnel communal et leur hiérarchie, c'est uniquement cela. Et dans toutes les entreprises de France, toutes les collectivités de France, on peut voter un Règlement Intérieur. Il est obligatoire dans les entreprises de 20 salariés, il n'y a pas d'obligation de voter dans les collectivités locales. On a fait le choix de proposer au Conseil Municipal, tout simplement parce que cela répondait à un voeu du personnel communal, mais le personnel communal n'est absolument pas intéressé par le sujet des élus du Conseil Municipal. Ce n'est pas du tout sa problématique si vous voulez. Ensuite en ce qui concerne... »

**Mr PEREIRA :** « C'est juste un parallèle... »

**Mr CHARNI :** « Je ne vous ai pas interrompu. Ensuite en ce qui concerne l'interdiction des discriminations, alors vous le verrez on a un article qui reprend globalement les règles du Code du Travail, et on fait effectivement état du genre. »

**Mr PEREIRA :** « Là cela n'a rien à voir ce n'est pas le sujet. »

**Mr CHARNI :** « On interdit toute discrimination en ce qui concerne l'orientation sexuelle pour tout le personnel communal, cela veut bien dire que quel que soit l'orientation sexuelle de chacun des membres du personnel communal, tout le monde est traité sur un pied d'égalité. »

**Mr PEREIRA :** « Cela n'a rien à voir avec l'égalité femmes/hommes. Là c'est vraiment un autre sujet, il n'y a pas de comparaison et l'égalité femmes/hommes cela n'a rien à voir avec les orientations sexuelles. »

**Mr CHARNI :** « Il faut m'expliquer, une orientation sexuelle hommes/femmes »

**Mr PEREIRA :** « Cela n'a rien à voir avec le genre, cela n'a rien à voir. »

**Mr CHARNI :** « Puisque l'on vous dit que quel que soit le genre, qu'elle soit physique ou intellectuelle, on est sur un pied d'égalité. »

**Mr PEREIRA :** « L'égalité en quoi femmes/hommes ? Pourtant j'ai été clair. »

**Mr le Maire :** « Merci de ce débat qui ne devait pas avoir lieu, mais Monsieur PEREIRA, pour répondre à votre question, vous savez qu'il y a différents documents qui règlent l'organisation du personnel municipal, et dans ces documents, le hasard fait que l'on vous a distribué un document que vous souhaitez et qui indique dans les lignes directrices de gestion de la Ville de Raincy, les actions en faveur de l'égalité homme/femme, c'est la page... »

**Mr PEREIRA :** « Donc nous pourrions rajouter au Règlement Intérieur je suppose ?. »

**Mr le Maire :** « On a souhaité mettre dans ce Règlement différents éléments, mais qui proviennent pour beaucoup, du personnel municipal. Vous le savez, j'ai une très grande attention pour le personnel municipal et pour tous les

*personnels municipaux. Et les personnels municipaux nous ont dit qu'ils souhaitaient qu'il puisse y avoir dans ce document, des éléments notamment au regard de l'alcoolémie, des drogues, parce que certains personnels municipaux peuvent être accros et puis d'autres, travailler avec d'autres agents. Et donc c'est aussi cela, c'est la collectivité des agents municipaux qu'il faut réglementer, mais évidemment - et Montasser CHARNI l'a dit - il y a des lois qui sont rappelées, on aurait dû juste éviter de rappeler les lois. Mais de la demande du personnel municipal, certains employés municipaux, nous avons souhaité alourdir un peu ce document, pour faire qu'il puisse y avoir un référentiel. Je ne sais pas si ce terme est parfait mais au moins un document qui permette au personnel municipal de se référer à cela, lorsque que vous nous parler, les entreprises qui interviennent. Vous savez, on pense par exemple à la restauration scolaire qui a été externalisée il y a des décennies. Jamais on ne s'est demandé si effectivement il pouvait y avoir des différences de traitement pour le personnel municipal et les personnels municipaux qui travaillent pour une entreprise privée. Mais c'est vrai que les marchés eux-mêmes relatent ça pour qu'il n'y ait pas un différentiel trop important, même qu'il n'y ait pas du tout de différences entre l'action d'un personnel municipal, et l'action d'un personnel pour une entreprise. Sauf que la hiérarchie évidemment est différente. Voilà, je pourrais remettre tout ça sur le tapis mais clairement nous on voit les choses différemment, on les voit simplement pour - c'est le sujet - c'est la qualité non pas de travail, mais la qualité de l'organisation qui va faire de protéger le personnel municipal et de faire un référentiel. Il y en a déjà, - je ne suis pas sûr que ce soit le terme - idoine mais nous avons sept références. On n'en a pas tout y mettre, chacun va pouvoir dire, vous aller sûrement vous exprimer sur d'autres sujets déjà, mais il n'y a pas que cela, il faut ci, il faut cela, nous on s'est référé dans le cadre du CT, CHSCT, surtout par ce que le demandait le personnel municipal en terme de protection. C'est ça le sujet fondamental, que ce soit le règlement intérieur d'une part, c'est le prisme à travers lequel nous allons souhaiter l'opposition. Voilà, j'ai répondu en complément de Monsieur Montasser CHARNI.*

*Monsieur CUADRADO, et je laisserai la parole ensuite à Madame RAOULT. »*

**Mr CUADRADO :** « Ce ne sera pas très long, on vient d'apprendre quand même que vous nous dites qu'il y a des agents visiblement qui ont des problèmes d'addiction, évidemment on le regrette, mais du coup quelle est la réponse de la Municipalité pour les accompagner, autre que de faire un Règlement Intérieur ? Est-ce qu'ils sont suivis ? Est-ce que l'on sait comment ils sont suivis ? Comment ils sont accompagnés ? Ça c'est évidemment ma première question. Bon, on voit revoir le débat, on a déjà eu le 14 avril, soit disant parce que c'était une urgence, ça réapparaît dans le Règlement Intérieur, mais bon c'est normal, vous remettez une délibération qui a eu lieu dans le Règlement Intérieur, du coup j'en reviens juste finalement à la deuxième question qui est toute simple, cela concerne les agents. Les agents ils ont souhaité ce Règlement Intérieur, Monsieur le Maire, quel est l'avis des organisations syndicales sur ce Règlement Intérieur ? Merci. »

**Mr le Maire :** « Vous m'avez posé plusieurs questions. Sur l'avis des organisations syndicales, il y a une organisation syndicale qui est d'accord, et une qui s'est abstenu. Elle n'a pas souhaité répondre, donc on a deux organisations syndicales sur la Ville, et puis il y a des élus qui étaient présents qui ont voté favorables dans le cadre du CHSCT. Voilà donc l'information.

Votre première question sur les addictions quelles qu'elles soient, je crois que je vous l'avais déjà indiqué mais à travers une délibération précédente et les conseils municipaux précédents, il y a différents éléments concernant les personnes qui se trouvaient en souffrance. Il peut y avoir des personnels en souffrance, pour des raisons personnelles, pour des raisons professionnelles. Donc évidemment on n'élude rien, je me dois de protéger le personnel, c'est la raison pour laquelle j'avais invoqué, et ce fut fait, sous l'égide de Chantal RATEAU que les personnels municipaux, soient rencontrés l'assistante sociale par l'assistante sociale. Aujourd'hui on a plusieurs employés, je ne sais pas quels sont les sujets qui sont traités, car l'assistante sociale est soumise au secret, sauf lorsqu'un personnel municipal vient me voir en disant « j'ai tel problème ». Bien évidemment, jamais je ne vais le dire autour de cette table, jamais, parce qu'il faut protéger les personnels municipaux, j'espère que tout le monde comprend, il faut protéger les personnels municipaux sans jamais les écrire, sans jamais évoquer leur sujet — ça c'est très important - en public. Et donc l'assistante sociale fait un travail remarquable, qui va extrêmement loin, et qui reprend les situations quelques fois familiales, qui sont liées à des parents, qui sont liées à des enfants, des difficultés, à la maladie, ou encore à des situations sociales qui ont évolué soit rapidement, soit dans le temps, pour que le sujet soit traité. C'est-à-dire que l'on a une assistante sociale qui vaut pour les Raincénens, et qui vaut aussi pour tout le personnel municipal. Quel que soit les situations, lorsqu'il y a des situations psychologiques compliquées qui peuvent être amenées à être révélées par le geste ou par le comportement immédiatement il y a des réponses municipales, immédiatement il y a des réponses municipales et donc encore une fois, elle est sous le sceau du secret si le collaborateur souhaite garder ce sceau du secret avec l'assistante sociale, mais il arrive quelque fois que les agents se confient à leur chef de service, évoquent leur situation personnelle, évoquent le travail qu'ils réalisent, leurs conditions de travail, et puis quelques fois ils souhaitent me rencontrer et nous évoquons ensemble ces sujets, que ce soit en urgence, cela peut arriver, et c'est

arrivé récemment, ou que ce soit effectivement sur un long terme pour que la situation de l'agent puisse évoluer positivement. Voilà, donc il y a un traitement immédiat des sujets.

Après, il y a toujours des « on m'a dit que » et « il paraît que » etc, moi je dis vraiment on doit en parler, en privé, je crois que vraiment il faut se défendre d'évoquer des situations personnelles en public. C'est vraiment quelque chose qu'il faut bannir, et cela me rappelle une question d'actualité que certains peuvent poser, je souhaite que cette question ne soit pas posée parce qu'elle en dit trop sur certains agents le concernant. Pour eux, enfin pour eux, pour cette personne. Pour vous répondre aussi, peut-être un peu plus largement Monsieur CUADRADO me semble-t-il, Monsieur RONDEPIERRE, Monsieur SALLE »

**Mme RAOULT:** « J'aimerais que l'on puisse prendre la parole ensemble comme on était en groupe.

» **Mr le Maire :** « D'accord, c'est Madame LADISA qui prend la parole. »

**Mme LADISA :** « Merci. Article 1<sup>er</sup> alinéa 2, j'aurais souhaité avoir une explication purement sémantique quand il est indiqué « le présent Règlement pourra être complété par des notes de service portant prescription générales permanentes. » Cette rédaction m'interpelle puisque dans la hiérarchie des normes je n'ai jamais vu une note de service venir compléter un Règlement Intérieur, peut-être que dans le mot « complété » vous avez voulu dire explicitée ces dispositions du futur Règlement Intérieur, mais « complété » cela veut dire avenanter. Cela veut dire modifier quelque part, c'est juste pas possible. Donc c'est ma première remarque. »

**Mr le Maire :** « On répond tout de suite, cela a été une demande d'un syndicat, qui nous a indiqué qu'il y avait eu des notes sur différents sujets, qui ont été amené d'ailleurs dans les deux dernières années, et sur des sujets qui n'avaient pas forcément leur place dans le Règlement Intérieur. Et donc, ce qui était demandé par ce syndicat, c'est que l'on puisse avenanter - ça a été voté à l'unanimité par le CT, CHSCT - pour qu'il puisse y avoir la possibilité que les notes viennent compléter cela. »

**Mme LADISA :** « Alors j'entends l'explication, pour autant c'est juste pas légal un Règlement Intérieur ne peut pas être avenanté par une note de service. Voilà. Ça c'était mon premier point, le deuxième point je rejoins David PEREIRA dans sa remarque, il eut été sympathique d'avoir des dispositions sur les égalités professionnelles, ce qui n'a pas forcément de résonance systématiquement avec la discrimination, hommes/femmes c'est aussi la parité et cela n'a plus lieu de figurer dans un Règlement Intérieur.

Troisième remarque, et je l'ai vu à plusieurs reprises, je n'ai rien vu sur la sensibilisation au RGPD. Je pense que c'est une disposition qui est plus que d'actualité et ça peut paraître, je vous vois faire la moue Monsieur le Maire, ça peut paraître tarte à la crème mais il peut y avoir un Règlement Intérieur adapté et surtout conforme à la législation en vigueur, je pense que c'est une disposition qui est incontournable. D'ailleurs nous l'avions intégré dans d'autres textes puisque j'avais participé aux travaux.

Ensuite, article 18, oui alors article 18, et là on ne peut que se réjouir effectivement qu'il y ait deux pages sur à la fois la formation professionnel, et le compte professionnel de formation, là-dessus je n'ai pas de commentaires particuliers, peut-être le point qu'il manque, et c'est en cela qu'il aurait peut-être intéressant de nommer ce paragraphe « gestion prévisionnelle » à la fois dans le privé, mais également concernant la fonction publique, et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Ça pourrait mettre l'accent et c'est un point intéressant pour le personnel sur la progression, la façon de progresser et de changer de poste, vous l'aviez évoqué dans un précédent Conseil Municipal Monsieur le Maire, et je pense que cela serait intéressant de mettre une partie sur ce point-là. Et enfin, je laisserai la parole à d'autres collègues pour ne pas mobiliser la parole, mais j'entends parler de CHSCT, mais le CHSCT n'existe plus, il est remplacé par la CSSCT depuis les ordonnances Macron. »

**Mr le Maire :** « C'est que l'on a abandonné quelque chose. »

**Mme LADISA:** « Voilà. »

**Mr le Maire :** « Voilà, mais la déclaration d'après, c'est justement cela. »

**Mme LADISA :** « Le souci est que c'est rédigé comme cela dans le Règlement Intérieur, mais si on pouvait d'ores et déjà en tenir compte et le modifier, cela serait parfait. Merci. »

**Mme LADISA :** « En fait, la CSSCT est une émanation du CSE et c'est la seule mission obligatoire, le CSE remplaçant le Comité d'entreprise. »

**Mr le Maire** : « Merci beaucoup de cet éclairage. Madame RAOULT vous aviez indiqué que Madame LADISA parlait avec vous ? »

**Mme RAOULT** : « Non. Je vous ai dit, Monsieur le Maire, qu'on était un groupe et qu'elle parlait sur certains points et moi sur d'autres. Donc moi, j'ai lu attentivement ce Règlement Intérieur qui est très circonstancié, et j'ai été interpellé par certaines choses que vraisemblablement vous aviez éclairci, je comprends la forme, l'article 33 « sous réserve de la réglementation relative aux droits des représentants du personnel, les agents ne sont pas autorisés à se déplacer hors de leur lieu de travail pour des raisons non liées au travail sans autorisation préalable et motif légitime ou impérieux ». C'est-à-dire en gros on va calfeutrer les gens dans leur bureau, ils ne pourront pas échanger avec leurs collègues, c'est quand même quelque chose d'assez voilà. »

**Mr le Maire** : « Bien sûr, on va calfeutrer les personnels municipaux, évidemment. Mais Madame, enfin ! C'est lié aux autorisations de déplacements. C'est-à-dire que quand un personnel veut se déplacer sur des objectifs qui sont différents des habitudes, évidemment il faut qu'il soit protégé par la collectivité, parce que quand on a travaillé dans une entreprise ou dans une collectivité, on le sait. Je suis désolé Madame RAOULT. »

**Mme RAOULT** : « Écoutez Monsieur le Maire, je vous demande de l'éclaircissement de quelque chose qui effectivement voilà, circulation et déplacements mais dans les locaux. »

**Mr le Maire** : « Dans les locaux, quand vous avez des gens qui sont aux ateliers, qui ne vont jamais dans une crèche, qui sont amenés à venir dans une crèche... »

**Mme RAOULT** : « cela demande à être précisé ? »

**Mr le Maire** : « Oui, évidemment, et inversement. »

**Mme RAOULT** : « Mais cela demande à être précisé. Il ne faut pas que le personnel pense que s'il est en bas il ne peut pas aller en haut etc, et en plus c'est sous réserve de l'autorisation. Voilà, cela reste vraiment des déplacements. On est une petite Mairie et tout le monde travaille ensemble. »

**Mr le Maire** : « Oui, mais ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas de règles. Et les règles sont très importantes. Et c'est la raison pour laquelle le Règlement Intérieur est là pour protéger le personnel. »

**Mme RAOULT** : « Non mais Monsieur le Maire, on ne peut pas restreindre forcément les employés, on ne peut pas leur enlever leur véhicule du jour au lendemain, ce qui peut aussi les conduire faire des choses. »

**Mr le Maire** : « Madame RAOULT, Madame RAOULT, ordre du jour, ordre du jour. »

**Mme RAOULT** : « Ensuite article 31 « les locaux de la collectivité sont réservés exclusivement aux activités professionnelles du personnel ». Je suis tout à fait d'accord, mais j'ai quand même cherché sur les pages blanches et je vois « Amrani Agency à 121 avenue de la Résistance, 93340 LE RAINCY, 01 43 09 01 28... »

**Mr le Maire** : « Vous avez toujours l'habitude de citer les gens comme cela ? »

**Mme RAOULT** : « C'est une société Monsieur. Monsieur c'est une société extérieure qui est située à Grenoble et qui bizarrement... »

**Mr le Maire** : « Mais Madame, vous le savez très bien, en posant la question vous avez la réponse. Nous avons passé des conventions avec des entreprises qui travaillent pour la Ville, pour qu'elles utilisent les locaux municipaux contre rétribution de la Ville. Alors écoutez, c'est simple, et donc cette société verse pour profiter des locaux de la Ville pour faire un travail pour la Ville, et bien elle paye l'équivalent d'un loyer. »

**Mme RAOULT** : « Et c'est à quel endroit ? »

**Mr le Maire** : « Quel endroit quoi ? »

**Mme RAOULT :** « Et bien cette agence ? Cette société qui utilise les locaux. »

**Mr le Maire :** « C'est une société qui travaille pour la Ville du RAINCY comme la société de propreté, comme la société d'espaces verts, et vous citez évidemment cet exemple-là, je pense qu'il y en a peut-être d'autres qui utilisent des locaux municipaux avec des contrats et qui versent une rétribution à la Ville pour utiliser les locaux. Mais la sous-condition, évidemment on ne va pas louer à une entreprise totalement extérieure. »

**Mme RAOULT :** « Je vous demande quels bureaux. »

**Mr le Maire :** « Les bureaux à l'intérieur de la Mairie. »

**Mme RAOULT :** « D'accord. Donc c'est l'endroit où vous avez détruit les appartements des gardiens pour les mettre ? »

**Mr le Maire :** « Pas du tout. Écoutez, je m'arrête là, parce que Madame RAOULT, parce que vous n'êtes pas très habituée à tout cela. »

**Mme RAOULT :** « Je n'ai pas terminé, j'ai d'autres observations. »

**Mr CUADRADO :** « C'est très important il ne faut pas que l'on oublie ce sujet, quand une société comme une association ou autre dispose de bureaux, de locaux, il y a une convention mise à disposition ? »

**Mr le Maire :** « Oui, bien sûr. »

**Mr CUADRADO :** « Et normalement elles sont votées au Conseil Municipal ? »

**Mr le Maire :** « Non, c'est une décision. Cela a été pris à l'époque. »

**Mr CUADRADO :** « Bon bah d'accord»

**Mr le Maire :** « Il y a des sujets vous en faites des tonnes et des tonnes, il y a des boîtes qui coûtent trois fois, quatre fois, le prix parce qu'elle apporte un service, c'est le cas de l'espace vert. »

**Mme RAOULT :** « 300 000 € de communication. »

**Mr le Maire :** « Non Madame, non Madame RAOULT, arrêtez de raconter n'importe quoi. Arrêtez de raconter n'importe quoi. Ce ne sont pas les vrais chiffres »

**Mme RAOULT :** « Mais»

**Mr le Maire :** « Mais ce n'est pas grave, ce n'est pas grave. »

**Mme RAOULT :** « Ah bon, et c'est quoi alors le budget de la communication de la Ville ? »

**Mr le Maire :** « Ce n'est pas l'objet de ce sujet. Il y a un Règlement Intérieur, si vous voulez on va faire un rappel du Règlement. »

**Mme RAOULT :** « Donc si vous n'étiez pas... »

**Mr le Maire :** « Vous aurez toutes les réponses, mais arrêtez de sortir des sujets. C'est pour qu'on puisse passer à autre chose. »

**Mme RAOULT :** « On les a voté, elles ont été votées. Donc je les sortirai la prochaine fois. »

**Mr le Maire :** « Et bien vous avez raison de les sortir. Bon, c'est bon ? Vous avez posé toutes vos questions ? »

**Mme RAOULT :** « Non non, je n'ai pas terminé, j'en suis à l'article 30 « harcèlement moral ». Donc effectivement je pense qu'il y a beaucoup de travail à faire, et je pense, je me suis posée la question, mais je suppose que vous ne la

*donnerez pas, donc je souhaite qu'il y ait une cellule d'aide psychologique, puisque suite à la tentative d'un agent qui a voulu se donner la mort dans les locaux de la Mairie, puis qui, le lendemain, a été harcelé, je pense que les collègues ont été choqués, les élus ont été choqués, et la population a été choquée. Donc je pense que les gens vous en ont parlé et que vous puissiez mettre une cellule d'aide psychologique à l'intention du personnel. »*

**Mme RAOULT :** « Madame RAOULT, vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit tout à l'heure sur le respect des personnels. Nous n'avons pas à citer, à décrire des personnels, des situations, nous devons les protéger. Je ne suis pas en train de jouer, mon rôle de Maire est de protéger notamment les personnels municipaux. Vous êtes dans tout le contraire. »

**Mme RAOULT :** « Et j'ai l'accord de l'agent qui m'a autorisé à parler de lui ce soir. Sinon bien évidemment je ne l'aurais pas fait. Parce que moi j'ai de la décence. »

**Mr le Maire :** « Bien sûr Madame, quelqu'un qui est dans une situation... »

**Mme RAOULT :** « Et je vous apporterai la semaine prochaine... »

**Mr le Maire :** « Quelqu'un qui est dans une situation psychologique, de fragilité et de faiblesse, évidemment vous allez le voir, vous faites signer un papier à quelqu'un. »

**Mme RAOULT :** « Écoutez, c'est bien vous Monsieur qui voulez l'envoyer à l'hôpital psychiatrique.

» **Mr le Maire :** « Comment ? »

**Mme RAOULT :** « C'est bien évidemment vous qui avez suggéré de l'envoyer à Ville-Evrard et il n'est pas l'hôpital psychiatrique et il va s'en sortir. »

**Mr le Maire :** « Vos attaques sont inadmissibles. »

**Mme RAOULT :** « Ce ne sont pas des attaques. »

**Mr le Maire :** « Parce que je n'ai jamais envoyé personne à l'hôpital psychiatrique jamais personne à l'hôpital psychiatrique évidemment. »

**Mme RAOULT :** « Ce n'est pas ce que m'a dit l'agent. »

**Mr le Maire :** « Madame, depuis le début de ce Conseil, et dans les Conseils précédents, vous êtes systématiquement en train d'attaquer, mais en mettant en avant des situations personnelles, qui sont quelques fois fausses, et totalement fausses et on l'a vu tout à l'heure. Je pense que, Madame, il va falloir que vous preniez simplement la mesure des propos que vous tenez. Ce n'est pas possible pour moi en tant que Maire d'accepter qu'un élu de la majorité aux oppositions mette en pâture une situation personnelle du personnel municipal. »

**Mme RAOULT :** « Et bien écoutez... »

**Mr le Maire :** « Donc je le redis, avec le calme et le flegme nécessaires, mais qui soit à la hauteur de la situation. Nous sommes là autour de cette table, je pense communément, nous ne sommes pas des extrêmes, pour protéger la population et pour protéger le personnel municipal. Vous venez de faire tout à fait le contraire avec une obstination incroyable, et qui n'est pas à la mesure du Conseil Municipal de Raincy. Voilà, c'est ma réponse, Madame... »

**Mme RAOULT :** « Je viens... »

**Mr le Maire :** « Ça y est, ça y est, Madame ça y est, je vous ai rappelé Madame RAOULT, je vous ai rappelé qu'il n'y avait pas de débat. Posez des questions, je vous répondrai, c'est cela le débat. Voilà, donc pas d'éléments itératifs. »

**Mme RAOULT :** « Page 21, les agents exercent leur fonction avec dignité, impartialité, intégrité et probité ». Je suis entièrement d'accord avec vous. Ensuite « les agents veillent à faire cesser immédiatement ou à prévenir une situation de conflit d'intérêts dans laquelle ils se trouvent, ou pourraient se trouver ». Donc nous sommes effectivement dans une situation de conflit d'intérêts, sous cas renouveler de la chambre régionale des comptes et je

souhaite savoir quelle est votre position sur la personne qui a été effectivement citée à l'intérieur de ce rapport, et savoir ce que vous envisagez. Est-ce que vous gardez cette personne ou est-ce que vous prenez la décision d'éviter tout conflit d'intérêts à la Ville du Raincy? »

**Mr le Maire :** « Très bien, merci beaucoup, on voit que la hauteur est prise, mais j'attends, il y avait une autre question non ? Monsieur RONDEPIERRE. »

**Mr RONDEPIERRE :** « Oui, Monsieur le Maire. Concernant ce Règlement Intérieur, je trouve qu'il arrive malheureusement bien tard. Et je pense qu'il n'est pas à la hauteur de la situation aujourd'hui. La situation aujourd'hui quelle est-elle ? Vous le savez, nous le savons, c'est que le personnel municipal souffre. L'exemple probant qui est encore arrivé il y a quelques jours avec cet agent qui a tenté de mettre fin à ses jours sur son lieu de travail. Ce n'est malheureusement ni le premier, mais j'espère que ce sera le dernier. Pour que ce soit le dernier, cela nous impose, cela nous demande de travailler ensemble, conjointement. On est capable de ne pas être d'accord sur plein de sujets, l'augmentation des tarifs sur telle ou telle prestation, la manière dont peut être gérée la piscine municipale, le centre culturel ou tout autre dossier, ça c'est de la politique. Moi je veux vous parler un petit peu de l'humain. Un personnel, le personnel est vraiment en souffrance, les agents nous le disent, ils nous parlent, même s'ils nous font aussi part des invectives qu'ils se prennent s'ils adressent la parole à un membre de l'opposition municipale. Moi ce que je veux, ce que nous voulons, c'est de la hauteur, c'est que l'on, non, je ne suis pas fou Monsieur le Maire. »

**Mr le Maire :** « Jamais je n'ai dit cela, Monsieur RONDEPIERRE. Ne cherchez pas, ne me cherchez pas Monsieur RONDEPIERRE, parce que c'est votre habitude. Je vais vous dire une chose Monsieur, je n'ai jamais réprimandé un personnel municipal parce qu'il vous parlait. »

**Mr RONDEPIERRE :** « Est-ce que j'ai dit que c'était vous ? Ai-je dit que c'était vous ? »

**Mr le Maire :** « Écoutez ce ton. »

**Mr RONDEPIERRE :** « Vous vous rendez compte de la gravité ? »

**Mr le Maire :** « Écoutez le ton que vous prenez en Conseil Municipal. »

**Mr RONDEPIERRE :** « On n'est pas là pour faire de la politique avec un petit p, laissez-moi terminer. Merci, Monsieur. Comme je le dis, cela nous impose, cela nous oblige, la situation est beaucoup trop grave pour en rester là. Je suis d'accord avec les propos de ma collègue Corinne RAOULT, il faut mettre en place une cellule psychologique pour les collègues de cet agent, j'espère que cela a été fait. Mais vraiment, il faut faire en sorte que les agents se sentent bien au travail. Encore une fois, les Raincéens le savent, les élus autour de cette table le savent, d'ailleurs j'appelle tous mes collègues, majorité comme opposition, à travailler de consort sur ces sujets. On ne peut pas faire la politique de l'autruche et faire en sorte que cela continue comme cela. Les drames ne sont pas très loin, des drames arrivent. Évitons-les, travaillons ensemble, et faisons-en sorte que le personnel du Raincy puisse enfin se sentir bien au travail. C'est une urgence, et ce n'est pas un Règlement Intérieur qui va régler la situation. Merci beaucoup. »

**Mr le Maire :** « D'autres interventions ? Monsieur SALLE. »

**Mr SALLE :** « Moi j'ai une intervention beaucoup plus terre à terre et un peu technique, bien que cela concerne un peu le même sujet, dans le rapport de la Cour des Comptes il était indiqué qu'il fallait absolument en urgence faire DUER, c'est du pénal d'ailleurs, je voulais savoir où on en était ? »

**Mr le Maire :** « Même si la souffrance d'un agent ou quelques agents chez eux ou au travail est peut-être traitée, et elle l'est, et je dois dire que c'est toujours l'offense faite au service RH de la Ville. Il y a trois collaborateurs qui travaillent au service RH, et pouvoir dire que rien n'est fait, rien n'est traité correctement parce que le Maire décide à la place de tout le monde, c'est vraiment offensant à leur égard. Parce que je peux vous dire qu'ils mouillent la chemise. Et je vais répondre Monsieur SALLE à votre question, écoutez, le DUER et la GPEC dont a parlé Madame LADISA, et bien ce sont des sujets que l'on a préparés pour qu'ils puissent déterminer avec des agents extérieurs, avoir un œil extérieur, et cela a été demandé d'ailleurs par le service RH, et que l'on puisse mettre en place. Voilà, le travail est fait, un travail qui manquait et donc que l'on est en train d'établir. Alors, je ne vais pas vous donner de timing, mais on souhaiterait faire une première proposition aux alentours de la fin du mois d'octobre, début du mois de

*novembre. D'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je vais laisser la parole à Monsieur CUADRADO, et avant Mme Acoca. »*

**Mme Acoca :** « Je reviens moi à l'article 7, garantie minimale « la durée quotidienne de travail d'un agent ne peut excéder 10 heures et l'amplitude de la journée de travail ne peut dépasser 12 heures ». Alors, on parle de 10 heures, excéder 10 heures, et là vous marquez 12 heures. Dites-moi quelle est la différence, Monsieur le Maire, s'il vous plaît, plus précisément. Merci. C'est la page 7. »

**Mr le Maire :** « A priori, la durée c'est 10 heures, mais l'amplitude c'est 12 heures. Cela veut dire qu'elle peut avoir une vacation avec une coupure de 2 heures, et avoir de 8 heures —13 heures, et puis de 15 heures.

**Mme Acoca :** « D'accord. »

**Mr le Maire :** « C'est l'amplitude et la durée. »

**Mme Acoca :** « Parce que je vois là, le personnel municipal était présent à partir de 7 heures, nous fermons nos bureaux à 20 heures, donc cela fait déjà 11 heures, la durée du travail, et ensuite il y a le dépouillement et l'affichage des résultats. Donc je pense que l'employé municipal commence à 7 heures et termine aux environs de 22 heures 30. Donc je pense que là l'amplitude, excède les 10 heures... »

**Mr le Maire :** « la DGA me dit que c'est une exception, effectivement... »

**Mme Acoca :** « Une exception. »

**Mr le Maire :** «... qui confirme la règle, ce sont des circonstances exceptionnelles. »

**Mme Acoca :** « D'accord. Merci. »

**Mr le Maire :** « Merci. Monsieur CUADRADO à vous. »

**M. CUADRADO :** « Je voulais simplement vous signaler une chose, Monsieur le Maire, ce qui se passe à la Mairie, au sein de la Maison de la Démocratie, concerne tout le monde, et c'est pour cela que l'on en parle, que l'on ne parle pas d'un agent, on parle de ce qui se passe. Et c'est pour cela, je ne voudrais juste pas qu'il y ait de mal entendu, on ne cite pas d'agent, on parle simplement de quelque chose qui s'est passé sur un lieu de travail. Il se figure que ce lieu de travail c'est aussi la maison de tous les citoyens, donc c'est normal que l'on en parle. Et il faut évidemment que l'on trouve ensemble les solutions pour que cela ne se reproduise pas. C'est simplement cela que l'ensemble de l'opposition vous dit aujourd'hui. »

**Mr le Maire :** « Merci de votre intervention. S'il n'y a pas d'autres interventions, Montasser CHARNI va répondre quasiment à tous les questionnements. »

**Mr CHARNI :** « Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, mes chers collègues en ce qui concerne le principe de la hiérarchie des normes, je crois que ma collègue Sandrine LADISA ait pris en connaissance, effectivement le principe de hiérarchie des normes est qu'il y a une norme la plus inférieure qui ne doit pas venir en contravention avec la norme qui lui est supérieur effectivement, à la demande du personnel communal, a mis en place le Règlement Intérieur qui est un cadre réglementaire, si vous voulez, au niveau de la commune, et simplement, on souhaitait pouvoir avoir la possibilité, en tout cas le personnel communal souhaitait avoir la possibilité de venir non pas amender, mais venir en contravention avec la simulation du Règlement Intérieur, mais simplement de le préciser comme c'est l'objet, comme vous le savez, note de service dans le cadre de ces dispositions.

Sur la sensibilisation, alors c'est un sujet qui est extrêmement important, vous avez parfaitement raison, on l'a évoqué à de très nombreuses reprises en séance de travail avec le personnel communal. La difficulté - comme vous le savez c'est que ce sont des dispositions qui sont extrêmement évolutives, un nombre lié à notre environnement numérique qui est en perpétuel bouleversement - et comme vous le savez également - on a la possibilité effectivement de figer les choses au sein d'un Règlement Intérieur. On n'a pas souhaité le faire pour deux raisons : la première raison est que l'on estimait qu'au sein du Règlement Intérieur il y avait déjà beaucoup trop de choses qui avaient été mises, notamment Monsieur PEREIRA, lui, voulait supprimer un certain nombre d'articles, et la deuxième chose, et bien c'était de pouvoir permettre de vous adapter en fonction de l'évolution de la loi, et de procéder notamment par des

*informations individuelles. Vous le savez d'ailleurs, c'est le canal qui est davantage privilégié par l'État, et les organisations syndicales souhaitent toujours privilégier l'information individualisée qui vient bien évidemment s'inscrire dans un cadre réglementaire plus large.*

*Sur la gestion prévisionnelle des emplois et de la compétence, là aussi c'est un sujet qui est extrêmement intéressant pour nous. Le principe de base est que normalement la GPEC s'inscrit davantage - comme vous le savez - dans le cadre d'un accord collectif, plutôt que dans le cadre d'un Règlement Intérieur. On aurait pu le préciser, mais la gestion des emplois, cela se négocie surtout et principalement avec les organisations syndicales, et cela donne lieu à des accords collectifs, et c'est cette voie de la contractualisation que l'on a souhaité mettre en place pour pouvoir justement être au plus près de la demande, des attentes du personnel communal.*

*En ce qui concerne la mention du CHSCT, là aussi vous avez totalement raison à une petite nuance près, c'est que comme vous le savez, on a voté le principe du CSCT qui vient se substituer au précédent organe de représentation du personnel communal. Mais on a bien précisé que ce nouvel organe, cette nouvelle institution allait être mis en place après les prochaines élections professionnelles, qui doivent avoir lieu au plus tard en décembre 2022. Donc cette institution du CSCT, en réalité elle sera opérationnelle de facto à partir du 1er janvier 2023, c'est la raison pour laquelle, on continue d'utiliser les anciens sigles qui vont devenir effectivement obsoletes dans quelque temps.*

*En ce qui concerne la protection du personnel, alors là, vraiment, c'est quelque chose qui me touche très à cœur tout ce qui est volet privé ou professionnel, mais de fait le cabinet a été un des tous premiers à œuvrer dans le domaine de la lutte contre tout ce qui est harcèlement moral, discrimination sur le lieu et en temps de travail, et vraiment il y a une chose qui me révulse plus que tout, alors je le dis sans ne viser absolument personne, c'est une instrumentalisation. Quand vous avez une personne en situation de souffrance, il n'y a rien de pire que d'utiliser son cas précis, parce que tout le monde sait à qui on pourrait faire référence. Et surtout la personne elle-même, sait que son sujet qui doit rester un sujet privé, qui répond à des intérêts - j'allais dire - qui ne la regarde qu'elle-même, ne puisse être évoqué j'allais dire - en séance Conseil Municipal filmée.*

*On est quand même dans la protection la plus formelle, et la protection au fond du personnel communal, et instrumentaliser ce type de sujet, honnêtement je pense — encore une fois je ne vise personne - mais cela ne fait pas grandir chacun d'entre nous autour de la table du Conseil Municipal. Prudence, délicatesse, doivent être à mon sens, les principaux mots dans le cadre de ces dossiers. Merci, Monsieur le Maire. »*

**Mr le Maire :** « Merci beaucoup. Là on va passer au vote. 11 y avait Monsieur PEREIRA, je lui avais promis, et après on passe au vote. On va respecter le règlement quand même. »

**Mme RAOULT :** « On peut faire... »

**Mr le Maire :** « Madame RAOULT, Madame RAOULT, on passe au vote, voilà, parce que là je pense que cela a bien duré, Monsieur PEREIRA je vous l'avais promis donc allez-y. »

**Mr PEREIRA :** « Je vous remercie. Deux choses, je vais être très court, je vais insister un peu sur la lourdeur de ce comme il a été relevé par mes collègues également, la lourdeur de ce document de 37 pages, je précise, qui va être imprimé à chaque collaborateur, et qu'il aurait été pertinent de réduire des informations contractuelles déjà présentes dans les contrats c'est ma petite une parenthèse, j'insiste un peu, et je ne suis pas sûr qu'on puisse, je suppose la Mairie à un moment donné, il va falloir passer un papier peint peut-être pour l'afficher, parce que l'on ne pourra pas imprimer recto/verso. Et juste par cohérence, je ne suis pas sûr d'avoir compris tout à l'heure du coup, vous avez refusé mon amendement sur l'égalité femmes/hommes ? C'est ce que vous avez dit ? »

**Mr le Maire :** « J'aimerais bien vous accepter tout, mais en fait, comme je vous l'ai indiqué d'ailleurs dans le document, l'inégalité de la gestion de la Ville de Raincy, on est sur l'égalité hommes/femmes, donc je ne refuse pas, ce que je vous propose c'est que l'on reverra ça que l'on puisse l'intégrer parce que si on prend un amendement - les choses ne sont pas fermées encore une fois - on sera obligé de réunir à nouveau le CHSCT, et d'avoir des difficultés à l'application. Mais moi je prends en compte quand même, d'ailleurs l'ensemble de ce qui a été dit, vraiment - encore une fois - parce qu'il faut protéger la personne. Aujourd'hui il y en a un, il a le mérite d'être fixé et notre objectif est de pouvoir peut-être à terme l'amender, avec le prochain CS1; Comité Social Territorial, que l'on va aborder dans la délibération juste après. Voilà. Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Ce qui est important en fait c'est l'élaboration du Règlement Intérieur du personnel municipal de Raincy. Qui est pour la voter ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. Merci en tout cas de ce débat important.

Alors la délibération juste après c'est également Montasser CHARNI qui va la rapporter : la publication du nombre de représentants au Comité Social Territorial. »

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n° 85-603 du 10 juin 2005 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

**VU** l'avis du Comité Technique en date du 8 juin 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la Ville du Raincy de se doter d'un règlement intérieur (annexé à la présente délibération) précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement intérieur soumis à l'examen du Comité Technique a pour ambition de garantir un traitement équitable des agents et faciliter l'application des règles et prescriptions édictées par le statut de la fonction publique territoriale, notamment en matière :

- De règles de vie dans la collectivité,
- De gestion du personnel, locaux et matériels,
- D'hygiène et de sécurité,
- De gestion de discipline,
- D'organisation du travail.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 20 VOIX POUR, SOIT À LA MAJORITÉ, 12 VOIX CONTRE (David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS, Patricia DJOSSOUIVI (Pouvoir à Nicolas RONDEPIERRE), 1 ABSTENTION (Pierre Marie SALLE) DÉCIDE DE :**

**ARTICLE 1 : ADOPTER** le règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

**ARTICLE 2 : FIXER** la date d'entrée en vigueur du règlement intérieur au 1er juillet 2022

; **ARTICLE 3 : COMMUNIQUER** le règlement intérieur à tout agent de la Ville

#### **4.2 APPROBATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL**

*Mr CHARNI : « Merci, Monsieur le Maire. Alors je ne vais pas refaire le débat, vous avez effectivement le texte du projet de délibération qui paraît se suffire à lui-même, c'est une obligation réglementaire que l'on doit mettre en place, on est - je vais dire - sur une délibération qui relève plutôt de l'ordre mécanique. »*

*Mr le Maire : « Merci de cette intervention c'est important, maintenant on va passer au vote. Qui est favorable ? Je le redis, que pour le personnel, c'est important d'avoir un CST, c'est juste une structure qui, et le syndicat proposait quatre représentants titulaires, quatre représentants suppléants pour chacune, il faut que vous le sachiez. Bon, je ne veux pas vous influencer. »*

*Mr SALLE : « Je peux vous poser une petite question ? »*

*Mr le Maire : « Oui, allez-y. »*

*Mr SALLE : « En fait il s'agit de mettre en forme des obligations légales je crois que Montasser CHARNI avait parlé des lois de 83 et de 84, il avait oublié les ordonnances Macron de décembre 2017. »*

*Mr le Maire : « OK, c'est enregistré Monsieur SALLE, votre position, donc qui est pour ? » Mr*

*SALLE : « S'agissant de mise en forme des obligations légales je vais voter pour. »*

*Mr le Maire : « Très bien. Alors qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Dans les questions diverses et avant que les questions d'actualité. Je rappelle que la question d'actualité est une question qui doit correspondre à ce qui a été écrit et pas plus, et pas moins.*

*Mais avant cela, vous le savez nous sommes dans la période où il nous faut valider la formation du jury criminel pour 2023 en l'occurrence, et les services, en tout cas sur tirage au sort, le Cabinet pour c'est le support informatique qui a fait un tirage. Donc nous avons à désigner 18 personnes comme jurés d'assise titulaires, mais nous devons en tirer au sort trois fois le nombre, et donc trois fois 18, soit 54 personnes. Je me dois de vous lire la liste des personnes qui ont été tirées au sort.*

*Monsieur Abdel\*, Monsieur Denis\*, Monsieur David\*, Madame Isabelle\*, Madame Marie-Laure\*, Madame Annie\*, Monsieur Nordine\*, Monsieur Didier\*, Madame Aminata\*, Madame Corinne\*, Monsieur Frédéric\*, Monsieur Pierre\*, Madame Cyrielle\*, Madame Aurore\*, Madame Sandrine\*, Monsieur Christian\*.*

*Je vous rappelle que c'est sur la liste électorale que le tirage au sort a été fait.*

*Madame Laurence\*, Monsieur Yoan\*, Madame Zarifa\*, Madame Sandra\*, Monsieur Antoine\*, Monsieur Stanislas\*, Monsieur Jean-Pierre\*, Madame Ghislaine\*, Monsieur Christophe\*, Madame Françoise\*, Madame Jocelyne\*, Monsieur Vincent\*, Madame Suzana\*, Madame France\*, Madame Éva\*, Madame Michelle\*, Madame France\*, Monsieur Serge\*, Monsieur Julien\*, Monsieur Augustin\*, Madame Josiane\*, Monsieur Thomas\*, Monsieur Stéphane\*, Monsieur Samuel\*, Madame Solange\*, Madame Élisabeth\*, Madame Aline\*, Madame Hafila\*, Madame Alice\*, Monsieur Guy\*, Madame Céline\*, Monsieur Franck\*, Madame Jessica\*, Madame Peggy\*, Monsieur Hanès\*, Monsieur Éric\*, Madame Jeanne\*, Monsieur Denis\*.*

*Voilà donc la liste de ces personnes qui seront donc évidemment contactées et auront cette information, et ensuite évidemment tous ne seront pas retenus pour former les jurys criminels de l'année 2023. Il était évidemment essentiel de procéder à cet exercice.*

*Nous allons passer aux questions d'actualité. »*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 et L. 251-6 ;

**VU** le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

**VU** la délibération de la ville du Raincy portant création du CST en date du 23 mai 2022 ;

**VU** la délibération du CCAS portant sur la création du CST en date du 8 juin 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que l'effectif constaté au 1er janvier 2022 est compris entre 50 et 199 agents ;

**CONSIDÉRANT** que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 23 mai 2022 soit plus de 6 mois avant la date du scrutin ;

**CONSIDÉRANT** l'avis du CT et CHSCT du 8 juin 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 21 VOIX POUR, SOIT À LA MAJORITÉ 12 ABSTENTIONS David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN, Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS, Patricia DJOSOUVI (Pouvoir à Nicolas RONDEPIERRE), DÉCIDE DE :**

**ARTICLE 1 : FIXER** le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du comité social territorial à 4 et 4 suppléants ;

**ARTICLE 2 : FIXER** le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du comité social territorial à 4 et 4 suppléants à voix délibératives ;

**ARTICLE 3 : FIXER** le recueil de l'avis des représentants par le comité social territorial comme suit :

- l'avis du collège des représentants de la collectivité, d'une part ;

l'avis du collège des représentants du personnel, d'autre part.

L'avis de chaque collège est émis à la majorité de ses membres présents ayant voix délibérative ; en cas de partage des voix au sein d'un collège, son avis est réputé avoir été donné. La moitié au moins de ces représentants doivent être présents.

## QUESTIONS DIVERSES

**Mr le Maire :** « Je vais demander à Madame... alors le groupe « Le Raincy ensemble », j'ai trois questions, une de Madame SULPIS, une de Monsieur NUGUES, une de Madame BIZOUERNE. Je ne sais pas qui commence. »

**Mme SULPIS** « Monsieur le Maire, je vais commencer. Lors de vos réunions de quartier, que vous organisez avant la Covid... »

**Mr le Maire** : « Est-ce que vous pouvez vous rapprocher Madame, parce que sinon on ne va pas pouvoir entendre. »

**Mme SULPIS** : « ... et principalement celle qui s'est tenue dans le quartier de Laplace Thiers, vous avez informé les Raincéens qu'ils pouvaient bénéficier d'un nouveau parc au niveau de la nouvelle construction Icade afin de profiter d'un nouvel endroit de verdure. Or, il s'avère que la grille qui ferme ce parc n'est jamais ouverte à l'exception des heures de rentrées et de sorties scolaires. Plusieurs Raincéens m'ont demandé pour quelles raisons ce parc n'était pas accessible après la promesse que vous leur aviez faite. Il faut dire que maintenant le parc ressemble plus à un endroit abandonné, vu la hauteur des herbes qui s'y trouvent. Pouvez-vous nous dire pourquoi vous n'ouvrez pas ce parc aux Raincéens comme vous l'aviez annoncé, afin que je puisse leur apporter une réponse à leur interrogation ? Je vous remercie pour eux. »

**Mr le Maire** « Merci, Madame. Il me semblait que nous avions déjà conversé sur ce sujet il y a quelque temps, d'ailleurs tous les deux, mais je pense que vous avez posé la question pour que ce soit public. Il n'y a rien à cacher, l'accord qui avait été trouvé à l'époque avec le Groupe ICAD était une rétrocession à l'euro symbolique de ce que nous avions souhaité être un parc. Les travaux ont été réalisés par le Groupe Icade et aujourd'hui ce parc doit être transmis de la propriété ICAD à ce que l'on appelle l'AFUL. L'AFUL est l'association qui regroupe les différents acteurs : les commerçants, les logements aidés, les logements en copropriété, évidemment les entreprises - puisque des entreprises tertiaires s'étaient installées - et la Résidence Séniors. Donc cette AFUL doit, dans le cadre d'une Assemblée Générale, voter la rétrocession à l'euro symbolique à la Ville, ce qui n'a pas été fait pour plusieurs raisons. La première d'entre elles est que le Groupe ICAD, nous leurs avons demandé de remplacer les arbres qui étaient morts. Nous avons souhaité également qu'ils puissent prévoir le fait qu'ils séparent les propriétés au rez-de-chaussée, donc des jardins privatifs avec le jardin lui-même. Donc nous ne pouvons pas intervenir parce que ce n'est pas notre propriété, nous avons demandé à diverses reprises au Groupe ICAD qu'il puisse intervenir dans un premier temps pour nettoyer, j'ai pu constater comme vous la situation, donc ce sera fait a priori d'ici une quinzaine de jours, je l'espère, pour simplement nettoyer, les replantations seront réalisées à l'automne, donc plutôt aux alentours du mois d'octobre. Et dès lors que l'AFUL aura pris sa décision de rétrocession, cette partie redeviendra complètement une propriété municipale. Je rappelle simplement qu'il a fallu négocier au départ, et obliger évidemment le Groupe ICAD à faire cette rétrocession, et à investir pour la Ville, pour que l'ensemble de la réalisation de ce parc ne coûte à la ville. Voilà la réponse que je peux vous apporter. La question ? Normalement il n'y a pas de débat. »

**Mr SALLE** : « Quel moyen la ville a-t-elle dès lors que le groupe ICAD a pour les obliger à nous le rétrocéder ? »

**Mr le Maire** : « Et bien parce qu'en fait le Groupe ICAD, dans le cadre de ses ventes, a demandé des engagements de la part de chaque partie. »

**Mr SALLE** : « Ah il y avait des engagements ? »

**Mr le Maire** : « Oui,. Deuxième question de Monsieur NUGUES. »

**Mr NUGUES** : « Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, lors du Conseil Municipal du 14 avril, vous nous avez annoncé que vous aviez diligenté une enquête en interne au sujet des conflits d'intérêts, nécessitée par la Chambre Régionale des Comptes. Concernant la deuxième personne, pouvons-nous avoir connaissance des résultats de l'enquête en interne ? Avez-vous pris une décision la concernant ? Est-ce que cette personne travaille sur la Ville ? Si oui, quel est son statut ? Merci, Monsieur le Maire. »

**Mr le Maire** : « Alors comme vous ne l'avez pas cité, moi je ne peux pas savoir qui elle est, mais je peux répondre à votre question, cela vous fait rire. Moi cela ne me fait pas rire. Parce que si vous voulez que l'on mette en pâture les gens, il y a un problème. Mais je vais vous répondre Monsieur NUGUES... »

**Mr NUGUES** : « Je ne vais pas le nommer»

**Mr le Maire** : « ... je vais vous répondre Monsieur NUGUES, ne levez pas le ton. Et bien écoutez je vous parle, je vous réponds à votre question, les sujets des conflits d'intérêts ont été sur plusieurs sujets, et pas que sur une personne. Évidemment l'enquête se poursuit, et j'ai souhaité élargir la question des conflits d'intérêts aux élus. C'est la raison pour laquelle nous prenons un peu plus de temps sur les conflits d'intérêts et vu qu'il aurait pu y avoir des positions dans l'exécutif et en même temps dans des associations et des passe-droits. Donc ce sujet nous le traitons et nous l'élargissons. On pourra traiter la question de plusieurs personnes en même temps. Voilà ma réponse. Troisième question de ce groupe, Madame Patricia BIZOUERNE. »

**Mme BIZOUERNE** : « Monsieur le Maire, comme vous vous êtes engagé lors du Conseil Municipal du 14 avril, suite à la prestation de Maître SAVIGNAT - avocat expert de la Ville - pouvez-vous nous communiquer le montant de ses honoraires suite à son intervention ? »

**Mr le Maire** : « Oui Madame, c'était une question de Monsieur RONDEPIERRE, vous lui avez chipé au passage. » **Mr CUADRADO** : « L'important c'est la réponse. »

**Mr le Maire** : « Oui, écoutez, moi ma réponse c'est ma réponse, voilà, donc je peux la formuler comme je l'entends. Et donc Maître SAVIGNAT a facturé sa prestation d'avant réunion, et pendant réunion, à hauteur de 400 C, ce que les services m'ont indiqué. »

**Mr RONDEPIERRE** : « 400 euros pour lire un document ? »

**Mr le Maire** : « Pas de commentaires. Si vous voulez en faire ailleurs justement, parce que vous vous ne prenez pas dans vos activités professionnelles — je ne sais pas si vous en avez - mais les avocats 400 € pour préparer, pour réaliser, pour être présents, sauf à prendre des avocats de second rang, mais je pense que vous le savez très bien et c'est comme cela. Alors ensuite le groupe « partageons demain », je n'arrive pas à retenir le nom des groupes, je retiens vos noms à vous, mais le nom des groupes c'est très complexe parce que cela ne va pas toujours avec . Monsieur PEREIRA, vous avez une question ? »

**Mr PEREIRA** : « J'en ai trois, enfin le groupe en a trois. Je voulais vous demander également si je peux poser une question du Conseil Municipal précédent que je n'ai pas eu l'occasion de poser. »

**Mr le Maire** : « Là on est pour traiter. Je vous ai proposé de vous rencontrer, je vais vous rencontrer. »

**Mr PEREIRA** : Je vous avais envoyé un e-mail... »

**Mr le Maire** : « Cela sera fait à l'oral bien évidemment comme je le fais aujourd'hui et vous aurez toutes les réponses, d'autres questions, je m'y suis engagé. Allez-y. »

**Mr PEREIRA** : « D'accord, vous me répondrez sur mes questions précédentes du précédent Conseil.»

**Mr le Maire** : « Et bien écoutez on va se voir donc... »

**Mr PEREIRA** : « Merci. Alors je m'excuse si par excès lyrique je fais un léger changement... »

**Mr le Maire** : « Mettez-vous plus près parce que l'on ne vous entend pas là. »

**Mr PEREIRA** : « Je vais essayer de lire, des fois je sors un peu du cadre et je m'en excuse par avance. Monsieur le Maire, voilà bientôt deux ans que ce Conseil Municipal est installé, et depuis la démission de l'Adjoint à la culture, votre offre culturelle est toujours au point mort pour les Raincéens. Le fait de nous jouer l'Arlésienne avec la construction du pôle culturel ne suffit pas. Et quand nos agents et acteurs culturels de la Ville organisent un événement, ils ne bénéficient visiblement pas du budget de communication de la Ville, qui pour rappel s'élève à plus de 100 000 C. Les Raincéennes et les Raincéens en demandent plus. L'absence d'espace culturel ne doit pas être un frein à la culture. Nous aurions pu prévoir un événement pour la fête de la musique, on aurait pu développer la culture dans la rue, collaborer avec ses voisines, profiter des espaces encore disponibles dans la Ville de Raincy. Nous pouvons promouvoir le pass culture auprès de nos associations, de nos écoles et conservatoire, alors Monsieur le Maire, à quand une offre culturelle pour tous les Raincéens ? »

**Mr le Maire** : « Merci Monsieur, je vais laisser Annie SONRIER, en responsabilité de la culture, vous répondre. »

**Mme SONRIER** : « Merci, Monsieur le Maire. Donc, je suis en charge de la culture. Alors il y a une petite phrase qui me marque un peu, je vous cite « l'offre culturelle est toujours au point mort », donc cela veut dire que vous ne prenez pas en compte tout le travail qui est fait par les services. Parce que ce sont des services en fait qui travaillent énormément pour que la culture soit présente sur Le Raincy. »

**Mr PEREIRA** : « Alors comme je le disais dans mon intervention, et dans mon courrier que vous avez lu avec attention je le vois, je mets en avant le fait que je ne suis pas informé de ces manifestations, et que la Ville pourrait valoriser nettement les agents, qui font un travail remarquable, sur notamment cet événement sur le jazz qui a eu lieu où malheureusement personne n'a été averti et il y a eu malheureusement très peu de participants alors que l'on avait des prestataires de qualité. Excusez-moi, c'était pour répondre à votre question. »

**Mme SONRIER** : « J'y étais, c'était sur le site et tout le long de la manifestation il y a eu du monde. Alors, donc, je vais vous répondre sur les manifestations qui ont eu lieu. Vous avez parlé de la fête de la musique, donc il y a eu des manifestations pas le 21 juin, mais des manifestations sur le mois de juin. Je vais vous citer les manifestations, il y a eu le 10 juin au conservatoire un examen de musique en public, le 11 juin à la médiathèque il y avait quelque chose. Il y a eu trois journées de concert à l'église Saint-Denis, donc c'était le 12 juin, concert numéro 1 c'était la chorale enfant, concert numéro 2 la chorale enfant « carnaval des animaux », concert numéro 3 Saint-Denis. Le 15 juin à l'Agora vous avez eu une mission culture. Le 16 juin vous avez eu à la médiathèque le vernissage de l'EMA, je vous rappelle c'est l'école municipale d'arts plastiques. Le 17 juin à l'Agora vous avez une émission d'instrument de cuivre. Donc vous avez parlé du 18 juin au jardin le Nôtre, il y avait bien un concert jazz et il y avait du monde, ce concert était annoncé sur le site. Le 20 juin au conservatoire il y a eu une audition musique actuelle. Les 22 et 23 juin à l'Agora vous avez eu une opération le conservatoire Fête de la musique. À l'Agora. Vous avez eu à l'église de Saint-Denis le 29 juin, sous la direction, le cœur adulte, conservatoire, et pas très loin le 25 juin il y a eu devant la place, à l'Hôtel de Ville, un concert hors les murs. Vous aviez annoté une audition de piano le 30 juin au conservatoire et vous avez aussi un concert d'ouverture. Donc là ce sont les différentes manifestations qui ont eu lieu sur le mois de juin. »

**Mr le Maire** : « Merci, Annie. Ce qui veut dire qu'il y a de la culture, il ne faut pas dire qu'il n'y en a pas. Il n'y en a peut-être pas encore assez, mais quand on a prévu de faire du Molière d'ici à la fin de l'année, que dès le 1er janvier de déclarer que le mois de novembre serait le mois de Marcel Proust, nous avons, comme ça, chaque année, des choses effectivement que l'on fait sans offres culturelles, mais on le fait avec l'ardeur des uns et des autres. Je trouve quand même que c'est une ardeur extrêmement positive. Je remercie particulièrement Annie SONRIER de son engagement pour la culture qui existe. Parce que je vous fais une petite remarque quand même, quand vous dites « il n'y a pas de culture » il y a un service culturel avec des gens qui y vont. Voilà, et on regarde ce sujet-là évidemment comme on regarde la médiathèque aussi. »

**Mr PEREIRA** : « Si je peux me permettre, vous avez travesti mes propos, je n'ai pas dit que les agents ne travaillent pas, bien au contraire, mais l'offre n'existe pas puisque j'ai vérifié sur le site et il n'y a pas d'agenda. »

**Mr le Maire** : « Bon, et bien faites-nous des propositions sur le mois Proust en novembre par exemple, dites-nous un peu... »

**Mr PEREIRA** : « Dès la prochaine Commission Culture, avec plaisir. »

**Mr le Maire** : « D'accord. OK. Et c'est vrai que par rapport à ce que disait Didier GERVAIS il y a une saisie de culture au niveau du CESER il y aussi cette richesse-là. Donc évidemment vous pouvez penser des choses comme cela, et bien on s'aperçoit qu'il existe des choses. Et puis, il y a la culture chez les Raincénens. Moi je suis invité chez un nombre de Raincénens incroyable à entendre des odes de piano, de saxo, etc., et voilà cela existe. Et bien écoutez alors, on passe à la troisième question, non à la deuxième question de... »

**Mme RAOULT** : « On ne peut pas parler »

**Mr le Maire** : « Non, il n'y a pas de débat Madame RAOULT, je vous l'ai dit, je sais que vous avez envie de parler, mais vous allez pouvoir parler... »

**Mr le Maire** : « Question posée par Madame Lydia TCHARLAIAN c'est cela ? Je vous laisse la poser, madame. »

**Mme TCHARLAIAN :** « Oui, merci Monsieur le Maire. Nous avons déjà plusieurs fois alerté ce Conseil sur le danger des routes raincéennes. Le boulevard et certaines allées voient régulièrement des véhicules peu sensibles aux limitations de vitesse. En plus de ces vitesses excessives déjà très dangereuses, l'état de certaines routes avec des nids de poules augmentent les risques d'accident. En effet, avec la multiplication des moyens de transport, en particulier les deux roues, les écarts pour éviter ces trous sur les routes sont très dangereux et parfois même pour les plus jeunes. Depuis votre élection en 2014, vous promettez aux Raincéens un plan de circulation qui n'arrive pas. Monsieur le Maire, nous aimerais que nos routes soient réparées, surveillées par des agents de police, afin de réduire la délinquance routière et rendre ainsi nos routes plus sûres pour nos enfants. Prévoyez-vous d'agir pour la sécurité routière ? Merci. »

**Mr le Maire :** « Si j'étais bref je dirais oui. Mais je vais détailler. Un plan de circulation c'est une chose. Après il y a comme vous dites - le comportement des usagers de l'automobile. Et puis il y a un sujet que vous n'avez pas évoqué dans votre question, il n'y a pas que le matériel, il y a l'humain. Nous avons une police municipale exceptionnelle, oui. Il faut organiser des choses et aujourd'hui c'est à nouveau organisé pour qu'ils puissent - vous ne le voyez pas forcément - intervenir le jour, la nuit, sur les contrôles de vitesse. Vous le savez, nous avons des radars pédagogiques qui ne fonctionnent d'ailleurs pas tous. Mais ça, c'est un sujet entre la police municipale et le service technique, et au-delà de cela, il y a de vrais contrôles de police municipale avec souvent comme aide principale et essentielle la police nationale, et là ce travail de concert se fait. Et donc, on a par cette prévention aussi parce que quand vous avez des contrôles à 23 heures, c'est vrai qu'il y a une vraie présence et cela limite. Mais cela ne répond pas à votre question, qui est une question plutôt matérielle.

Nous avons pour objectif nous avons cerné l'ensemble des voies qui sont aujourd'hui en difficulté. Il y a des voies en plus grande difficulté que d'autres qui sont secondaires, qui sont presque en sentinelles quelques fois, et d'autres qui sont majeures. Je pense au Boulevard du Midi qui pose un vrai problème. La question qui se pose depuis maintenant deux ans et demi est est-ce que l'on refait une grande partie du Boulevard du Midi, alors que l'ensemble de l'assainissement n'est pas refait ? Et donc il faudrait refaire un tapis avant même d'avoir fait par Grand Paris, Grand Est l'assainissement, ça, c'est une question, et on pourra peut-être l'évoquer ensemble si vous voulez, moi je veux bien vous montrer les sections à faire ou à refaire. Le Boulevard de l'Ouest est évidemment une priorité parce qu'il est accidentogène, parce que c'est une voie qui va assez vite, et parce qu'il y a une problématique aussi de stationnement. Donc on n'est pas là pour empêcher les Raincéens de vivre avec leurs automobiles, mais il faut que l'on arrive à vivre en sécurité comme vous l'avez indiqué.

Donc ce sont des événements que nous mettons en place, nous avons souhaité - vous l'avez en tête - mettre en place un grand nombre de voies à 30 kilomètres/heure. Elles sont là, mais vous le savez aussi, que ce soit sur la Ville de Paris ou ailleurs, et bien ce n'est pas toujours respecté. Donc nous pourrions peut-être organiser une Commission pour avoir votre avis sur ces lieux-là, on est tous à bien connaître Le Raincy et on pourrait communément agir et interagir sur ce sujet. Quoiqu'il arrive, le plan de circulation n'est pas la panacée et une partie de la solution, je me tourne vers Didier BELOT, puisqu'il y avait travaillé, et une partie de la solution qui peut permettre de - vous l'avez peut-être vu suffisamment de-ci de-là - nous sommes intervenus par exemple au moment de l'allée chevreuil ce n'est pas l'endroit le plus passant, mais c'est un endroit accidentogène. »

**Mme TCHARLA1AN :** « Oui, à cet endroit il y a eu deux accidents successifs l'été dernier, juste à côté de l'école Sainte Clotilde. »

**Mr le Maire :** « Nous avons résolu le problème, la satisfaction des riverains. Nous avons ajouté aussi des stops au coin de l'Allée du Télégraphe et de l'Allée du Château d'Eau, où il y avait simplement des stops dans un sens, et nous avons mis sur le cap à la demande des riverains pour sécuriser cet endroit. Il nous reste - je dois vous dire - un vrai sujet sur lequel j'ai encore discuté la semaine dernière, c'est l'Allée de Chelles. L'Allée de Chelles le souci c'est une vraie problématique majeure, mais chaque fois que l'on utilise une solution, on veut promouvoir une solution à chaque fois cela crée des perturbations peut-être plus importantes. Il faut que l'on sécurise l'Allée de Chelles sur la partie de Raincy, en particulier pour les enfants qui se déplacent pour aller à l'école, ou pour revenir de l'école, et on a un sujet là qui, voilà. Un sujet essentiel au regard de la sécurité. Il y en a d'autres évidemment que nous aurons à traiter, mais je voulais quand même vous dire que le schéma est en place et on pourra vous présenter ce schéma. Troisième question ? Monsieur PEREIRA. »

**Mr PEREIRA :** « Monsieur le Maire, j'ai été surpris par l'ampleur du bardage au 56 Avenue Thiers à côté de la pharmacie du rond-point Thiers voilà plusieurs semaines que ce bardage bloque le passage des piétons ainsi que quatre places de stationnement, places qui manquent cruellement au Raincy, en particulier aux horaires d'école. Ce bardage qui doit être provisoire - il me semble - est dangereux en particulier pour les collégiens et les lycéens. Autre

élément de surprise l'arrêté affiché sur ce bardage fait état de 2 places uniquement, ainsi qu'une date butoir au 31 mai et nous sommes le 27 juin. L'article 4 de cet arrêté impose à la société chargée des travaux d'assurer un chemin validé de 1m40 pour les piétons et est totalement absent. Autre absurdité de ce bardage, il dépasse la zone du 56 avenue de Thiers, il ne respecte pas l'alignement de la parcelle, avec un bardage en biseau, et je m'excuse de cet aparté, mais j'ai remarqué seulement ce soir en venant au Conseil Municipal qu'il y a un nouveau commerce qui vient d'ouvrir et qui ne peut pas faciliter - je n'ai pas vu ce que c'était - mais j'ai vu qu'il y avait un nouveau commerce, ce qui ne doit pas faciliter son implantation. Soit la société... »

**Mr le Maire :** « Monsieur PEREIRA, vous savez ce que c'est que ce commerce ?. »

**Mr PEREIRA :** « Je suis passé en scooter et j'ai juste vu qu'il y avait une nouvelle devanture. Soit la société ne respecte pas votre arrêté, soit l'arrêté n'est pas bon. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous éclairer sur ce sujet et nous expliquer où est l'erreur ? »

**Mr le Maire :** « Je vais alerter le Directeur des services techniques, nous allons revoir évidemment l'arrêté s'il n'est pas bon, nous allons revoir la sécurité des bardages et très clairement vous l'avez vu, il y a un collectif en rénovation, 18 logements qui vont être rénovés, et qui demandent des travaux très importants. Et la société qui avait débuté ces travaux l'avait fait vraiment aux droits de l'immeuble. Et on s'est aperçu que les transports d'éléments assez importants réclamaient un peu plus d'espace pour pouvoir livrer en particulier. C'est la raison pour laquelle en fait cet espace a été élargi, et il s'avère que la propriété qui est juste à côté de l'immeuble et à côté du commerce est une propriété municipale qui avait été achetée par mon prédécesseur. Donc on a tout loisir de pouvoir, non pas utiliser la parcelle, mais de faire sur ce terrain. Ce qui avait été proposé par le service technique, c'est qu'il puisse y avoir un contournement, peut-être n'est-il pas assez visible, et donc on va améliorer cela, pour que les piétons puissent traverser sur les passages piétons, en amont et en aval de ces travaux. Donc on va vérifier tout cela. Vous parlez des places de stationnement, quand il y a des travaux on est obligé de modifier le territoire et de faire que la sécurité soit assurée.

Quant au commerce dont vous parlez tout aussi bien, je n'ai pas d'a priori contre ce type d'activité, même s'il m'est arrivé de dire que je n'étais pas tout à fait favorable à ce type d'activité. Et il n'y a aucun élément de relation entre l'activité elle-même et la sécurité, et Michel BARRIERE me rappelait encore tout à l'heure, parce que Michel BARRIERE y est allé avec le nouveau Directeur des services techniques que je salue, en disant « mais, on est obligé de faire un bardage en biais pour justement faire venir en fait l'ensemble des transports de marchandises un peu volumineux ». Et sachez que pour ce type de commerce, si vous y êtes favorable, c'est bien, moi je vous dis simplement que j'ai demandé une vérification auprès de la police nationale pour savoir si cette activité était compatible avec la proximité - vous qui êtes toujours le défenseur des enfants - vous en avez et c'est normal, j'en ai aussi qui sont beaucoup plus grands, mais je défends tous les enfants de Raincy, ce sont tous les miens. Et bien je trouve que ce type d'activité en proximité avec une école maternelle, une école élémentaire, un collège - vous souriez, mais écoutez-moi - et un lycée, je pense que l'on doit se poser la question.

Et ça c'est autre chose, et j'ai eu des débats dans le passé avec certains membres de ma majorité, en disant que ce type d'activité n'est pas une activité bio, comme ils peuvent le dire, et très clairement - et là ce n'est pas mes propos ce sont ceux des membres de la majorité, c'est clairement de la vente de cannabis légale. C'est cela, les psychotropes sont différents, mais c'est cela le sujet. Donc Monsieur, vous intervenez pour un commerce, je vous dis en fait ce qu'il fait ce commerce, vous me dites que vous êtes passé devant sans le savoir, alors qu'il y a trois grandes lettres... »

**Mr PEREIRA :** « Je suis passé en scooter comme je vous ai expliqué, et comme j'ai dû éviter un nid de poule forcément et soit dit en passant, je suis très précautionneux de l'entrepreneuriat et je pense que s'ils se sont installés c'est qu'ils en avaient le droit. Bien sûr, vous avez raison de prendre des précautions, cependant, si tant est que cette société et cette activité soient légales, je pense qu'il serait judicieux de leur offrir un accompagnement eu égard... »

**Mr le Maire :** « C'est vous qui intervenez, et vous pouvez même intervenir sur l'agent immobilier qui les a positionnés là, pourquoi pas. Voilà, merci pour ces trois questions, il nous reste, je crois, les questions de Monsieur RONDEPIERRE, ensuite je ne sais pas si c'est dans cet ordre, Monsieur CUADRADO, Madame RIBEMONT c'est cela ? Je ne me trompe pas ? »

**Mr RONDEPIERRE** « Merci, Monsieur le Maire. Donc la question est très brève pour une fois, c'est à souligner, cela vous fera plaisir, Monsieur le Maire, depuis plusieurs mois nos trottoirs sont de plus en plus envahis par les mauvaises herbes. Le manque d'entretien porte préjudice à l'image de notre ville. Il est vrai que depuis la loi Labbé - nous le savons - il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires depuis 2017 pour le désherbage. Le problème est que le

personnel manque cruellement de procéder à l'entretien de nos allées. Alors Monsieur le Maire, que comptez-vous faire pour régler la situation ? »

**Mr le Maire :** « Merci de votre question, elle est essentielle, parce qu'il y a un partage des idées pour Le Raincy, sur ce sujet des entourages d'arbres et de la végétation qui croît, au fur et à mesure de l'enseignement et des flux, qui sont alternatifs dans les derniers temps avec une forte pluie et de fortes chaleurs, donc une forte poussée végétale. Beaucoup de Raincéens ont dit, et d'ailleurs certains de vos amis me l'ont envoyé aussi « c'est beaucoup mieux de laisser les choses comme cela, parce que finalement c'est la nature qui s'exprime ». Le retour du Conseil Municipal, mais des gens que vous connaissez bien, mais cela c'est personnel. D'autres ont dit comme vous, mais voilà, je pense que c'est un peu l'expression qu'ils avaient, « ce n'est pas bien, cela ne donne pas une bonne image du Raincy », et j'ai plutôt tendance à partager cela.

C'est la raison pour laquelle nous avons fait des essais, à positionner des lierres sur plusieurs allées, et on a utilisé plusieurs espèces de lierres avec plus ou moins une grande ou belle réussite. Et puis nous avons incité les Raincéens à fleurir aussi, les encourageant. Et c'est la raison pour laquelle, dans le cadre des balcons, et les jardins fleuris, nous allons décerner un prix spécifique pour les plus belles réalisations. Nous avons souhaité pouvoir faire des tests avec d'autres types de végétations, de végétaux, et notamment sur l'avenue de la Résistance.

La sécheresse aidante ne donne pas forcément de belles satisfactions, mais cela nous a permis de faire les tests nécessaires. Et concernant donc ces détournages d'arbres, nous avons pris parti dans les prochaines semaines, d'ici à la fin du mois de juillet, de positionner de la terre, d'ailleurs de retirer de la végétation, positionner de la terre, et de semer et de planter, pour que l'on soit fier de ces endroits. C'est pour cela que nous avons des entreprises et dans le cadre de marchés, nous avons des entreprises sur la partie espaces verts de la Ville, il y a dans le cadre de ce contrat trois interventions. Et je dois vous avouer que j'ai repoussé la date, parce que je me suis dit qu'en intervenant très tôt, les trois interventions, on aurait dû les faire pendant l'été.

Vous avez pu constater que j'ai fait un petit repérage aujourd'hui : l'Allée Nicolas Carnot est parfaite, l'Allée de Villemomble est bien engagée, d'ailleurs l'Allée de Villemomble sera refaite en totalité, puisque le début d'assainissement puis l'assainissement, puis l'enfouissement des câbles, et des réseaux aériens seront réalisés. Il en est de même sur l'Allée du Jardin anglais, sur les marches du réservoir. Je pense que j'ai à peu près fait le tour. Les priorités qui ont été données sur l'Allée Pasteur, l'Allée de Chanzy, l'Allée Courbet, l'Allée Chevreuil, l'Allée des Coteaux, l'Allée de Bellevue, l'Allée de Gagny, l'Allée des Hêtres vont être aussi refaites en totalité avec enfouissement des réseaux. L'Allée du Réservoir, que vous connaissez bien et l'Allée de la Fontaine. Voilà donc les différents éléments que je pouvais vous donner en réponse sur ce sujet qui est beaucoup plus important qu'il n'y paraît, comme je l'ai indiqué en liminaire de cette réponse. Voilà Monsieur Monsieur CUADRADO, je vous laisse la parole. »

**Mr CUADRADO :** « Nathalie plutôt avant ? »

**Mr le Maire :** « Si vous voulez, c'est vous qui m'aviez dit dans l'ordre, moi je veux bien faire parler Madame RIBEMONT, il n'y a pas de problème. »

**Mme RIBEMONT :** « Juste une précision, parce que vous m'avez surtout parlé des pieds d'arbres, c'est un sujet évidemment, mais concernant l'herbe sur les trottoirs ? »

**Mr le Maire :** « Alors je vous ai parlé des pieds d'arbres, évidemment on intègre l'herbe sur les trottoirs, sur les fentes qui peuvent intervenir lorsqu'il y a un système racinaire en proximité avec le sol, et puis surtout dans les angles. Je pense à un endroit en particulier sur l'Allée de Gagny, là on a effectivement des végétaux qui poussent à une vitesse incroyable tous les ans, et donc ces végétaux aussi seront coupés. Donc voilà, on fera une intervention sur les trottoirs et sur les angles entre les murs et les trottoirs. Je souhaitais effectivement vous donner cette réponse. Pour les espaces verts - vous l'avez vu - il y a un entretien global qui est plutôt positif et qui a été choisi par Monsieur BELOT. Donc vous le féliciterez. Madame RIBEMONT, je vais vous laisser la parole. »

**Mme RIBEMONT :** « Merci. Alors Monsieur le Maire, en 2017 le centre culturel a fermé ses portes, vous avez annoncé une ouverture en 2019, en 2020, en 2022 et enfin vous dites aujourd'hui que cela sera en 2024. Je rappelle qu'entre temps, pour la parfaite information des Raincéens, le coût est passé de 10 à 23 millions d'euros et que le parking n'est plus accessible, ce qui fait cruellement défaut à nos commerçants de l'avenue de la Résistance entre autres. Comme vous l'avez indiqué, il est prévu que le futur centre culturel accueille le conservatoire de Raincy. Il était prévu aux dernières nouvelles que le personnel du conservatoire quitte les locaux actuels pour intégrer ceux du nouveau centre culturel en 2022. Donc, ce qui vous en conviendrez, est impossible aujourd'hui. Il nous est néanmoins indiqué qu'un projet serait prévu prochainement en lieu et place du conservatoire. Nous précisons cependant que cette information

n'est à ce jour pas confirmée. Étant donné ce nouveau retard dans les travaux du centre culturel, pouvez-vous nous indiquer si le personnel du conservatoire continuera de siéger dans les locaux actuels en attendant la livraison du futur équipement ? Merci. »

**Mr le Maire :** « J'ai envie d'être bref, je vais dire que oui. Le personnel va rester dans les locaux actuels de l'ancienne Sécurité Sociale, que d'autres personnes ont connu, et qui s'est transformé il y a longtemps de cela, en conservatoire. Et donc le projet du futur centre culturel, il y aura le conservatoire de musique de RAINCY avec l'ensemble des directeurs. Nous avons aujourd'hui plus de 400 élèves, ce qui est peu estimé si la qualité se poursuit à pouvoir accepter environ 500 élèves au conservatoire avec une priorité aux Raincéens.

Quant aux chiffres que je vous avais donnés, ce n'est pas le moment de le challenger, mais vous verrez que les différents amendements extérieurs vont permettre à la Ville de diminuer très largement le décaissement de ces montants, en tout cas de ceux que vous citez. Et alors, vous citez, on en reparlait avec Annie SONRIER pas plus tard que dimanche, on n'a pas perçu d'inquiétude de la part des parents. Annie, tu peux confirmer ? Pas d'inquiétude de la part des parents sur ce sujet, il y a oui une déception sur le timing, mais on est certain aujourd'hui que ça va mieux. Alors, ensuite, deuxième question sur votre papier, de Monsieur CUADRADO. »

**Mr CUADRADO :** « Merci, Monsieur le Maire. Au mois de juillet de l'année dernière, vous preniez la décision d'externaliser une partie de la communication de la Ville pour la confier à une entreprise extérieure basée à Grenoble, pour un montant de plus de 200 000 €, dont plus de 20 000 pour les relations presse. Un an plus tard, où en sommes-nous ? À plusieurs reprises vous nous avez demandé de rédiger les tribunes en vue de la parution du magazine de la Ville, et à plusieurs reprises ce magazine n'est pas sorti, n'a pas été publié. On a regretté que les conseils municipaux ne soient plus filmés comme vous vous y étiez engagé, alors même que l'entreprise qui opère pour le compte de la Ville comprend un pôle vidéo. Donc j'invente cette partie-là que je découvre ce soir effectivement que le Conseil Municipal est filmé. Je vous en remercie Monsieur le Maire, toutefois, un petit effort devra être fait sur la qualité du son nous font savoir les Raincéens.

De plus, de nombreux acteurs de la Ville, notamment - et mon collègue David PEREIRA en parlait - les associations nous ont indiqué ne pas pouvoir compter sur le soutien, en termes de communication de la Ville pour promouvoir les événements qu'ils peuvent mettre en place. Nous notons cependant que la partie relation presse fonctionne plutôt bien, étant donné que vous êtes allé à plusieurs reprises sur des plateaux télé, parfois pour des sujets sans rapport avec notre Ville. Pour la parfaite information des Raincéens, pouvez-vous réaliser un audit de cette externalisation, afin de garantir la réelle efficience de celle-ci et nous l'apporter lors d'un prochain Conseil Municipal ? Merci. »

**Mr le Maire :** « La réponse est oui. Merci pour vos questions, il me reste les questions, je crois qu'il y avait Madame RAOULT. Alors je ne sais pas qui parle entre Madame LADISA et Madame RAOULT ? Je souhaite Madame RAOULT, assez précisément que vous m'interrogez au détour d'une interrogation sur l'opportunité de mettre en place une cellule d'aide psychologique, particulièrement sur la situation d'un agent. Or, la formulation de votre question porte atteinte à sa vie privée et à son image en tirant surtout des conclusions péremptoires sur une situation que vous ne connaissez certainement pas. Alors même que si vous ne le citez pas nommément, son identification ne fait aucun doute. Je me vois donc contraint de vous mettre en garde, simplement de vous mettre en garde, sur un tel risque et des conséquences qui pourraient y être attachées. Je crois enfin opportun de préciser, je suis personnellement la situation de cet agent que j'ai accompagné dans une collectivité, je crois depuis de très nombreuses années. J'étais dans l'obligation de vous prévenir Madame, même si je l'ai fait à plusieurs reprises tout à l'heure, je pense que j'irais jusqu'au bout, mais il est important, encore une fois, que l'on protège les gens. Madame RAOULT. »

**Mme RAOULT :** « Alors oui Monsieur le Maire, et vous êtes le Maire de la Ville, vous n'êtes pas le Maire de ma pensée, donc pour ce sujet bien précis, j'ai eu cet agent au téléphone, et je lui ai longuement expliqué ce que j'allais dire et il m'a donné son accord. Voilà. Je pense qu'il est... »

**Mr le Maire :** « bis repetita, allez-y. »

**Mme RAOULT :** « Mais je pense qu'il a toutes ces capacités intellectuelles. Voilà, mais ceci dit, ce n'est pas ma première question. Première question : la Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport sur votre gestion entre 2015 et 2020, a révélé des conflits d'intérêts initiés par un agent du service qui est devenu agent municipal. Vous vous étiez engagé auprès des magistrats ainsi qu'auprès de votre majorité à vous en séparer. Or, il semblerait que non seulement cette personne fasse toujours partie des cadres, mais bénéficierait d'un véhicule de service, anciennement celui de la précédente DGA, ainsi qu'une carte d'essence. D'abord est-ce vrai ? Et qu'envisagez-vous de faire au sujet de cet agent ? »

**Mr le Maire** : « Merci de votre question. Je crois que vos informateurs n'ont pas les bonnes informations. »

**Mme RAOULT** : « C'est la raison pour laquelle je pose la question. »

**Mr le Maire** : « Il y a deux véhicules dans le parc de la Ville, qui sont des véhicules particuliers, qui sont des véhicules de service, qui sont assez âgés, et puis des véhicules, des véhicules plutôt destinés à assurer la partie technique. J'ai pris la décision que tous les véhicules puissent passer au crible du contrôle technique, cela paraissait évident, mais à l'arrivée du haut Directeur des services techniques, il n'était plus possible de mettre en œuvre cette politique de sécurité, ce que nous avons fait, et nous avons passé au contrôle technique ceux qui ne l'avaient pas été, et j'ai l'honnêteté de dire que certains de nos agents ne souhaitaient pas aller au contrôle technique. Vous savez des fois, nous sommes assez basiques. Un membre du service technique qui s'est appliqué et nous avons constaté que certains véhicules ne respectaient pas les règles antipollution, et quand on ne respecte pas les règles antipollution en particulier, les véhicules doivent être temporairement réformés.

Et donc là vous me parlez de l'ancien véhicule de l'ancienne DGA et d'une carte essence, il y a des cartes essence c'est un sujet qui a été mis en place il y a 20 ans. Et je dois dire que l'on a diminué par trois la consommation d'essence, et il est arrivé que certains véhicules aient été utilisés par les entreprises lorsqu'il y avait urgence ou nécessité de service, c'est arrivé, soit des véhicules techniques ou des véhicules particuliers. Mais en l'occurrence, ce véhicule n'a pas été affecté à la personne dont vous me parlez, dont je crois deviner le profil. Donc ma réponse est très claire. Mais ne vous fiez pas à tout ce que l'on vous dit. Vous pouvez interroger les personnels municipaux. »

**Mme RAOULT** : « C'est laquelle ? C'est bien la raison pour laquelle je vous pose une question

claire. » **Mr le Maire** : « Surtout que le fameux véhicule est réformé. »

**Mme RAOULT** : « Oui je sais qu'il y en a un qui a été cassé qui a été réformé. Mais je ne voulais pas... simplement est-ce que cette personne fait toujours partie des cadres ? Et est-ce qu'elle bénéficie toujours d'un véhicule de service ? Voilà la question. »

**Mr le Maire** : « Ma réponse elle est que cette personne ne bénéficie pas d'un véhicule de service. Voilà, elle a pu en bénéficier de façon temporaire, sur certaines journées et sur des sujets, comme d'autres ont pu en bénéficier. »

**Mme RAOULT** : « D'une prestataire de services OK, mais est-ce qu'elle est toujours dans les cadres ou pas ? C'est la question. »

**Mr le Maire** : « Elle ne fait pas partie des cadres de la Ville. »

**Mme RAOULT** : « Donc elle ne travaille plus au Raincy. »

**Mr le Maire** : « Elle ne fait pas partie des cadres de la Ville. »

**Mme RAOULT** : « Elle est prestataire de services et elle utilise une voiture de service à la Ville. OK. Je vous remercie. »

**Mr le Maire** : « Je viens de dire le contraire, mais enfin bon écoutez... écoutez allez-y et puis on va aller vite, parce que si vous le prenez comme cela, ça va aller vite. C'est toujours comme cela allez, on y va, on y va. »

**Mme RAOULT** : « Tenez vos nerfs. »

**Mr le Maire** : « Mais je tiens mes nerfs, mais écoutez, tout le monde s'en moque de ce que vous... une sottise de questions, franchement, ce qui intéresse les Raincéens, moi je vais vous le dire, c'est le métro, ce qui intéresse les Raincéens, c'est la qualité de l'école, ce qui intéresse les Raincéens, ce qui intéresse les Raincéens, c'est la qualité de l'air dans les écoles, ce qui intéresse les Raincéens, c'est ce qu'a dit Monsieur RONDEPIERRE, sur les entourages d'arbres. »

**Mme RAOULT** : « Si cela les intéresse Monsieur le Maire, ils ne sont pas très heureux au Raincy

justement. » **Mr le Maire** : « Mais arrêtez, on connaît votre litanie habituelle. »

**Mme RAOULT** : « J'en reviens à ma deuxième question si vous me le permettez. »

**Mr le Maire** : « Votre deuxième question. Alors, allez-y. »

**Mme RAOULT** : « Et bien écoutez oui c'est tout à fait mon droit donc je vous demande de le respecter. Un agent municipal âgé de 51 ans qui travaille pour la municipalité depuis ses 17 ans... »

**Mr le Maire** : « C'est scandaleux ! »

**Mme RAOULT** : « ... et qui est aimé des Raincéens ainsi que du personnel, je ne vous permets pas d'avoir un jugement sur ma parole... »

**Mr le Maire** : « C'est scandaleux ! »

**Mme RAOULT** : « ... et qui était l'âme de tout le centre culturel Thierry le Luron a tenté de se suicider en Mairie, avant d'être hospitalisé pour un burn-out. Ses collègues sont extrêmement choqués. Pouvez-vous donc mettre en place - comme je vous l'ai dit tout à l'heure - une cellule d'aide psychologique ?»

**Mr le Maire** : « Alors, vous avez posé votre question, mais je pense que toute l'assemblée comprendra que je n'y répondrai pas, pour protéger l'agent. Madame, je vous ai dit, c'est indispensable, j'interpelle même tout le public, c'est inadmissible que vous puissiez mettre en pâture un agent. Monsieur RONDEPIERRE l'a dit tout à l'heure « mais oui, mais moi je ne le décris pas », même vous vous le décrivez, suffisamment en parlant de pathologie, en parlant de psychologie, en parlant de burn-out, et c'est scandaleux Madame ! Vous ne savez pas vous tenir ! Vous ne savez pas vous tenir ! C'est tout. C'est inadmissible. C'est inadmissible et je tiens mes nerfs, et je protégerai les personnels municipaux jusqu'au bout ! Jusqu'au bout. Voilà, c'est ma réponse. »

**Mme RAOULT** : « Et bien écoutez, cela se voit. »

**Mr le Maire** : « Et bien cela se voit, oui. Je les protégerai, évidemment Madame, je pense que l'on n'a pas la même conception de la vie. »

**Mme RAOULT** : « Je vous demande de baisser le ton, je parle calmement je crois que c'est un abus de faiblesse. »

**Mr le Maire** : « Non Madame, l'abus de faiblesse c'est chez vous, parce que vous ne protégez pas les personnels municipaux, parce que vous mettez en pâture sur cette table un agent municipal. »

**Mme RAOULT** : « Vous les protégez tellement que vous... »

**Mr le Maire** : « Je ne compte pas vous répondre. Troisième question. »

**Mme RAOULT** : « Troisième question. Compte tenu de la reprise du COVID, je vous suggère d'installer des capteurs ce CO2 dans chaque classe des écoles du Raincy au lieu et en place d'assainisseurs d'air coûteux qui nécessitent un abonnement et qui à ma connaissance ne sont qu'au nombre de deux. C'est une solution à la fois économique et écologique, puisque qu'il suffit d'ouvrir quelques minutes les fenêtres de la classe si le capteur vire du vert à l'orange et au rouge. Cela permettrait à tous les élèves du Raincy de respecter les consignes sanitaires. Envisagez-vous de mettre en place cette solution que d'autres villes ont adoptée ? »

**Mr le Maire** : « Merci de votre question. Je pense qu'il aurait été préférable d'avoir un préambule à votre question, sur la connaissance de la Ville et des écoles, puisque vous le savez, nous avons été précurseurs, nous sommes la première ville en France à avoir ce type d'éléments sur l'assainissement de l'air à l'intérieur des classes sur l'école élémentaire Les Fougères, sur l'école élémentaire La Fontaine. La première ville en France, et vous le savez puisque vous vous intéressez aux affaires de la Ville, enfin j'espère. »

**Mme RAOULT** : « J'attends encore la visite... »

**Mr le Maire** : « Il y a un moment où il faut peut-être que cela s'arrête. Donc on va arrêter, tous les autres ne font pas comme vous, et heureusement. Je vous dis simplement que si vous connaissiez la Ville, vous sauriez que dans ces deux établissements élémentaires il y a du filtrage d'air parfait. C'est-à-dire que l'on est revenu à l'air d'origine. Ce qui fait qu'il faut fermer les fenêtres pour avoir un air frais, sans CO<sub>2</sub>, quasiment pas de CO<sub>2</sub>, et on a tous les jours, tous les jours, dans chaque classe, la mesure des composés organiques volatiles. Vous savez ce que c'est, où nous avons la mesure du Benzène, parce que lorsque les enfants partent de classe et que la société de nettoyage arrive, les fenêtres sont ouvertes pour pouvoir malgré tout aérer, on referme ensuite et on remet en route le système. Ce qui fait que quand les enfants arrivent le matin, ils sont dans un air pur. »

**Mme RAOULT** : « Tous les élèves du Raincy ? »

**Mr le Maire** : « Madame, si vous connaissiez vos dossiers, vous sauriez que c'est l'école élémentaire La Fontaine et l'école élémentaire Les Fougères. »

**Mme RAOULT** : « Mais c'est bien la raison pour laquelle je suis intervenue. »

**Mr le Maire** : « Je rappelle simplement que nous avons prévu de faire après la rénovation de l'école Thiers, à l'école Thiers, et nous avons prévu aussi - et je crois en avoir parlé - c'est pour cela que vous n'écoutez pas ce que je dis, que nous allions acheter des capteurs de CO<sub>2</sub> pour les autres classes. Donc ces capteurs de CO<sub>2</sub> sont commandés, j'avais rencontré d'ailleurs - vous le savez - le Préfet sur plusieurs questions, et il nous a autorisé à pouvoir faire après les dates, une commande de capteurs de CO<sub>2</sub> pour que nous soyons aussi subventionnés, même si chacun des objets n'est pas aussi coûteux que cela. »

**Mme RAOULT** : « Et bien écoutez Monsieur le Maire je vous remercie. Ce n'est pas la peine de vous énerver. »

**Mr le Maire** : « Les achats, va dans le sens des achats vertueux puisque nous achetons des meubles en bois, cela a été demandé par Madame CORDONNIER, nous avons suivi ses directives, pour prendre en charge la réussite éducative, pour que les enfants n'aient plus, ou en tout cas un minimum de composés organiques volatils qui vous le savez, sont dégagés principalement par les meubles.

Ce n'était pas la dernière question parce que Madame CORDONNIER a une question d'actualité à laquelle répondra le benjamin du Conseil. »

**Mme CORDONNIER** : « Merci, Monsieur le Maire. Alors Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, en séance d'installation du Conseil Municipal le 5 juillet 2020, la charte éthique de l'élu a été adoptée par 27 voix et 6 abstentions. C'était le groupe « Tous pour Le Raincy » qui s'était abstenu. Force est de constater que celle-ci n'est pas respectée par un certain nombre d'élus.

Nous tenons à en rappeler certains sur ce sujet, sur le règlement et sur la charte. Nous tenons à rappeler certains contours. Article 1 ouvre cette charte rappelant que les conseillers municipaux s'engagent à respecter les principes de transparence, d'honneur, d'intégrité, de probité, de confidentialité, d'impartialité, de courtoisie et d'exemplarité. Si certaines de ces valeurs sont à libre interprétation de chacun, certaines positions tenues par l'éthique et parfois la morale ne peuvent objectivement et légalement être acceptées.

Selon l'article 2, les conseillers municipaux s'engagent à être présents sauf motif sérieux, lors des séances de Conseil Municipal, mais aussi à assumer pleinement la charte de la représentation dudit Conseil lors des manifestations. Article 3, rappel : l'impérieuse nécessité de lever les situations de conflits d'intérêts entre nos fonctions d'élus au Raincy en particulier avec des chartes exécutives et certaines activités bénévoles ou professionnelles.

Selon l'article 8, un signataire de la charte éthique de l'élu ne la respectant pas peut faire l'objet de poursuites judiciaires. Sans atteindre cet extrême, et dans un souci de responsabilité et de justesse que faire ? »

**Mr le Maire** : « Merci de cette question qui est importante évidemment. Il faut proposer des suggestions et cela permettra... Vous n'avez pas la parole, Madame RAOULT, vous ne l'avez pas. Vous ne l'aurez pas d'ici à la fin de cette séance parce que l'on est sur des questions d'actualité et je réponds à des élus de la majorité un règlement qui est sur l'actualité de chacun. La réponse. »

**Mr VAUTRIN** : « Merci Monsieur le Maire. Alors, pour vous donner quelques éléments les formes parité des élus c'est bien évidemment important, tout comme on l'a fait à travers ce vote du Règlement Intérieur du personnel municipal, l'exemplarité des élus et surtout l'exemplarité des signataires de cette charte, pour votre rappel elle a été votée à l'exception de quelques personnes, donc ceux qui voudraient la signer encore sont les bienvenus. Comme l'a dit

*Madame CORDONNIER finalement nous avons un manque de choix à travers cette charte éthique. Le premier c'est l'indifférence, la tolérance vis à vis des autres, excessive parce que une charte que l'on signe ce n'est pas un bout de papier que l'on oublie le lendemain matin. Et pour finalement donner de la puissance à ce texte, soit une personne qui a signé et qui estime un en conflits d'intérêts se retire ou décide de modifier finalement le texte de la charte éthique, soit en respectant l'article 8, et nous engageons directement des poursuites judiciaires. Que ce soit pour des actes qui pourraient pénallement ou des conflits d'intérêts et c'est dans cette réflexion-là que nous devons continuer, que nous pouvons poursuivre sur ce contrôle, un contrôle citoyen à travers le travail entre élus et aussi dans le cadre juridique et là encore une fois il pourra progresser et imaginer des manières de contrôler et d'assurer l'exemplarité des élus avant tout. »*

**Mr CUADRADO :** « C'est enregistré, vous avez prévu d'attaquer des élus de la République par rapport à une charte qui ne prévaut pas sur la loi »

**Mr le Maire :** « Je vous souhaite une ... »

**Mr RONDEPIERRE :** « Je vais déposer un voeu »

**Mr le Maire :** « Et bien écoutez, cela vous permettra de préparer la place. Je vous souhaite un bon été, à toutes et à tous. »

**Mr RONDEPIERRE :** « Il y a un vœu qui a été déposé Monsieur le Maire. »

**Mr le Maire :** « Écoutez, moi je vous réponds à tout, mais un vœu est déposé cinq jours francs avant. »

**Mr RONDEPIERRE :** « Oui cinq jours francs avant, j'ai le mail, alors jamais si jamais on ne le lit pas, je vais au tribunal administratif »

**Mr le Maire :** « Monsieur RONDEPIERRE, vous avez toujours perdu toutes vos actions c'est très curieux que vous donniez cette image aux Raincéens... »

**Mr RONDEPIERRE :** « Attendez, vous êtes en train de refuser le débat, je ne peux pas lire mon vœu. »

**Mr le Maire :** « On vient de vous dire qu'il faut respecter le règlement. Bonne soirée à tous. »

Monsieur le Maire Clôture la séance 23h20.



**Jean-Michel GENESTIER**

Maire du Raincy Vice-  
Président

Grand Paris - Grand Est